

LE DEVOIR

Vol. LXXXVI - No 230

MONTRÉAL, LE MARDI 3 OCTOBRE 1995

75c + TPS + TVQ / Toronto 1\$

PERSPECTIVES

Juges jugés injustement

Il est question de réforme de la justice administrative depuis si longtemps au Québec — depuis un quart de siècle en fait — qu'on se demande si elle se fera jamais. Depuis un an, tout comme ses prédécesseurs, le ministre de la Justice a laissé entrevoir pour ces organismes des garanties d'indépendance et d'impartialité. Mais les promesses restent des promesses, comme naguère et jadis.

En juin 1993, le ministre Gil Rémillard avait présenté un projet de réforme si timide, squelettique et partiel, qu'il avait été critiqué de toutes parts, y compris par l'opposition péquiste, et laissé de côté. Des audiences publiques avaient fait ressortir que non seulement le statut des commissaires et régisseurs était précaire — soumis à la discrétion ministérielle et à l'arbitraire du prince — mais qu'il en résultait des soupçons de dépendance et de partialité, incompatibles avec une justice pleine et entière.

A statut précaire, justice vulnérable? Pas nécessairement, sauf que les apparences du favoritisme, voire de la partisanerie, dans les nominations et les renouvellements de mandat minent la crédibilité de l'ensemble des quelque 400 juges administratifs. Eux qui administrent une justice «distinctive» à plusieurs égards, sont les premiers à réclamer des changements en profondeur. Quant au processus de recrutement et de sélection des juges — de façon à ce que la compétence et l'expérience priment — mais aussi concernant les conditions de travail et de renouvellement de mandat.

Sensible à ces doléances, que les organismes et citoyens intéressés réclament à cor et à cri depuis des années, Paul Bégin se fait fort de mettre de l'ordre dans ce que certains ont qualifié de «soupe à l'alphabet» et que lui-même appelle un «fouillis monumental». En juillet, le ministre confiait au journal *Le Soleil* que son projet de réforme était prêt, en fait, et que seul le calendrier référendaire pourrait en retarder l'étude et l'adoption. Il promet de s'attaquer aux sempiternelles nominations politiques, grâce à la publication d'avis de concours et autres mesures visant à recruter et nommer les meilleurs candidats. Il confiait à Gilbert Leduc que la transparence nouvelle mettrait fin à l'arbitraire séculaire. La compétence étant de mise et ainsi assurée, il serait ensuite difficile de justifier le non-renouvellement d'un juge au rendement exceptionnel ou satisfaisant.

Ainsi parlait le ministre. Or voilà que le même ministre, oubliant ses bonnes et nobles intentions, met lui-même en péril l'indépendance des tribunaux administratifs. Un cas patent vient d'être relevé par l'Association des commissaires en matières de lésions professionnelles. A ce jour, on avait renouvelé les mandats des commissaires qui avaient bénéficié d'une bonne évaluation et d'une recommandation positive de la direction de la Commission d'appel (la CALP).

Toutefois, il y a moins de deux semaines, deux commissaires, Ginette Godin et Réal Brassard, ont été avisés du non-renouvellement de leur mandat, qui prend fin ce vendredi, le 6. Au motif ne leur a été donné au soutien de ce non-renouvellement.

La seule explication, croit-on, serait que le gouvernement — ne respectant même pas la règle de six mois d'avis préalable — veuille «placer» des femmes et des représentants anglophones et des communautés culturelles. Objectif fort louable, à la condition que le processus de sélection soit public et respecté, de sorte que la transparence assure la compétence et l'intégrité des membres, ainsi que le ministre en avait lui-même fait part en mai dernier, lors du 10e anniversaire de la CALP. Or, rien de tout cela n'a été fait, et l'avis de non-renouvellement n'est même pas motivé.

En mai, le ministre Bégin disait pourtant aux commissaires: «Je crois que le moment est venu de moderniser notre justice administrative dans un souci de cohérence et d'efficacité... Le citoyen devrait être le grand gagnant de cette réforme. Il devrait enfin s'y retrouver.» On ne saurait mieux dire. Les commissaires partagent entièrement cette volonté de réforme, cette recherche de transparence, de cohérence et d'efficacité. Mais alors, pourquoi le ministre prend-il des décisions qui vont à l'encontre de ses propres objectifs et mettent en péril les garanties de compétence et d'indépendance qu'il prétend rechercher?

Les commissaires de la CALP ont demandé au gouvernement, pour la crédibilité même de la réforme si attendue, de laisser jouer la règle implicite du renouvellement de mandat sur recommandation du tribunal d'appel et, donc, de laisser en poste les commissaires Godin et Brassard.

Le Barreau du Québec appuie cette démarche inusitée. «Il est certain qu'un membre d'un tribunal administratif n'est pas vraiment indépendant si le renouvellement de son mandat repose sur une discrétion absolue du gouvernement... Le non-renouvellement d'un mandat devrait toujours être motivé selon des critères objectifs pré-établis. Les non-renouvellements arbitraires sont incompatibles avec une saine justice administrative.»

A cela, assez étrangement, le ministre répond que, pour faire place aux femmes et aux minorités, il est prêt à sacrifier des juges et commissaires dont les compétences et les performances sont irréprochables. Drôle de raisonnement de la part d'un ministre qui, sous prétexte de plus grande justice, est disposé à être injuste envers des personnes compétentes, dont le seul tort serait de ne pas être des femmes ou des minoritaires. Les assises d'une telle justice sont bien fragiles, et bien vulnérables, les juges soumis à la discrétion et au bon vouloir du gouvernement du jour.

INDEX

- AvenirB1
- Avis publicsB6
- ClasséesB7
- CultureB8
- ÉconomieB2
- ÉditorialA6
- Le mondeB5
- Mots croisésB7
- Les sportsB6

MÉTÉO

Montréal
Ensoleillé avec passages nuageux.
Max: 22

Québec
Ensoleillé avec passages nuageux.
Max: 20
Détails en B 7

LE MONDE

Tollé contre le 2^e essai nucléaire français
PAGE B 5



AVENIRS

Des étudiants plus intelligents que leurs parents
PAGE B 1

LES ACTUALITÉS

Pour le maintien du système de prêts et bourses
PAGE A 2



Sondage SOM-Environics

Les Québécois préfèrent la terre brûlée à la terre promise

■ Dix points d'avance pour le NON

■ La majorité croit que la souveraineté se fera un jour

PIERRE O'NEILL
LE DEVOIR

Même s'ils sont convaincus que la souveraineté est inévitable et se fera un jour ou l'autre, la majorité des Québécois préfèrent pour l'instant la terre brûlée à la terre promise. Il s'ensuit que le NON devance le OUI de dix points.

Si le référendum avait eu lieu entre le 19 et le 25 septembre, le NON aurait recueilli 55 % et le OUI 45 % des intentions de vote, après répartition des 14 % de discrets, indique un sondage administré par les firmes SOM et

Environics pour *Le Devoir*, Radio-Canada, *Le Droit* et *The Gazette*.

Effectuée auprès de 1820 Québécois, cette enquête d'opinion publique démontre que le NON est en avance dans la plupart des régions du Québec. Par contre, le OUI détient une avance dans la couronne de Montréal (51 % à 49 %) ainsi que dans le Québec périphérique (54 % à 46 %). La majorité des francophones (54 % contre 46 %) sont favorables à la souveraineté. Les deux camps sont à égalité dans la catégorie des 35-54 ans, alors que

VOIR PAGE A 8: SONDAGE

LE RÉFÉRENDUM AUJOURD'HUI

- Lise Bacon compare le régime Parizeau au régime Duplessis..... A 4
- Parizeau lance la course «là où tout a commencé»..... A 4
- Les conséquences d'un NON selon Manning..... A 7



EN ROUTE VERS LE RÉFÉRENDUM - SONDAGE SOM / ENVIRONICS - LE DEVOIR

Lequel des leaders politiques suivants vous inspire le plus confiance dans le débat sur l'avenir politique du Québec?

LUCIEN BOUCHARD	31 %
Jean Chrétien	13 %
Jacques Parizeau	10 %
Mario Dumont	10 %
Daniel Johnson	10 %
Jean Charest	8 %
autre	--
aucun	14 %
NSP/PDR	4 %



Les intentions de vote au référendum auprès des répondants décidés

NON 55 %
OUI 45 %

Partenariat impossible?

Si, à la suite d'un OUI, Québec et Ottawa n'arrivent pas à former un partenariat, que souhaitent les Québécois?

VOIR PAGE A 5

Les firmes SOM, au Québec, et Environics, dans le reste du Canada, ont réalisé ce sondage téléphonique auprès de 2618 personnes entre le 19 et le 25 septembre pour le compte du *Devoir*, de la SRC et de la *Gazette* de Montréal, du *Soleil* de Québec et du *Droit* d'Ottawa. La marge d'erreur est de ±2,7 % pour les résultats du Québec et de ±3,9 % pour les résultats des autres provinces.

VOIR AUSSI EN PAGE A 5

- Les Québécois sont d'accord pour déclarer la souveraineté, même sans partenariat
- Les Canadiens veulent Chrétien pour négocier
- 67% des Québécois sont profondément attachés au Canada
- L'avenir du français incite à dire OUI

Pour en finir avec le cauchemar somalien

La Commission d'enquête sur le déploiement des Forces canadiennes en Somalie entend faire la lumière sur les décisions militaires et gouvernementales

JOCELYN COULON
LE DEVOIR

Deux ans après le meurtre d'un jeune Somalien par des soldats canadiens, la Commission d'enquête sur le déploiement des Forces canadiennes en Somalie a ouvert hier un nouveau chapitre dans cette sordide affaire qui pourrait encore élabousser les Forces armées canadiennes et ses dirigeants.

La Commission, présidée par le juge Gilles Létourneau, doit, d'ici d'avril prochain, faire la lumière sur les décisions militaires et gouvernementales qui ont mené au déploiement du Régiment aéroporté en Somalie et sur les actions des officiers supérieurs et de leurs patrons civils à la suite de la mort de quatre Somaliens, dont un, Shidane Arone, qui a été torturé et assassiné.

Au début de

l'année, sept militaires ont été condamnés en cour martiale pour leur rôle dans la mort du jeune Arone.

«Nous commencerons par des informations générales sur la chaîne de commandement», a expliqué la semaine dernière le juge Létourneau. «Ensuite, nous passerons aux incidents, puis au choix du Régiment aéroporté du Canada, et à la création du groupe de combat du régiment.»

Le juge veut aussi savoir si des officiers supérieurs ont tenté de dissimuler toute l'affaire pour couvrir leur réputation et celle des dirigeants civils du Ministère de la Défense.

Le Régiment aéroporté s'est déployé en Somalie de décembre 1992 à juillet 1993 dans le cadre d'une intervention humanitaire de l'ONU. Alors qu'ils étaient en poste dans la ville de Belet Uen, dans le centre de la Somalie, les soldats canadiens ont tué quatre civils somaliens. La publication par les médias d'informations sur ces affaires criminelles avaient obligé le ministère de la Défense à ouvrir une première enquête

te, puis à traduire des soldats et des officiers en cour martiale et enfin, en janvier dernier, à dissoudre le Régiment aéroporté.

La Commission n'a pas pour mandat de juger une nouvelle fois les soldats qui ont participé à des actes criminels en Somalie mais bien d'enquêter sur la discipline, la chaîne de commandement, le leadership, les actions et les décisions des Forces armées et de la Défense nationale en ce qui a trait au déploiement des soldats dans ce pays.

Ainsi, les trois commissaires tenteront de savoir pourquoi le régiment a été déployé en Somalie malgré les nombreux rapports qui faisaient état de graves problèmes de discipline au sein d'un de ses commandos, le deuxième. Ils se pencheront ensuite sur l'attitude des officiers du régiment sur le terrain et les ordres d'engagement qu'ils donnaient aux soldats pour faire face aux Somaliens qui tentaient de s'introduire dans le campement de Belet Uen.

Les commissaires tenteront aussi de savoir quand la ministre de la Défense de l'époque, Kim Campbell, a été informée des actes criminels de certains soldats, comment les officiers supérieurs des Forces armées ont assumé leurs responsabilités face à ces crimes et comment les enquêtes sur ces actes criminels ont été menées. Ils tenteront aussi de faire la lumière sur les allégations de dissimulation et de destruction de documents et de preuves.

VOIR PAGE A 8: SOMALIE

«Le référendum est immoral»

Entre deux «broues», Robert Charlebois trouve le référendum immoral et ne croit plus à la démocratie

CHRISTIAN RIOUX
CORRESPONDANT DU DEVOIR À PARIS

«Je trouve ça immoral de faire des référendums qui coûtent 100 millions de dollars au lieu de s'occuper des vrais problèmes. Voilà ce que je pense de la politique!»

C'est à coup de déclarations comme celle-ci entendue vendredi dernier sur France Inter, une des principales stations de radio françaises, que Robert Charlebois prépare depuis trois semaines sa rentrée parisienne. Impossible d'écouter une station de radio ou de télévision sans tomber sur l'enfant terrible de la chanson qui est depuis hier, et jusqu'au 7 octobre, sur la scène du Bataclan de Paris, l'équivalent du Spectrum de Montréal.

Il fut un temps où Charlebois était à Paris ce jeune indépendantiste «flyé» habillé d'un chandail du Canadien qui, entre deux joints, lançait sa batterie dans la salle. Hier soir au Bataclan, vingt-huit ans plus tard, le «Canada des régions» avait remplacé l'indépendance, les t-shirts d'Unibrou (sa brasserie) celui du Canadien et la bière avait chassé le Mexican Gold. Mais les Français en



Robert Charlebois

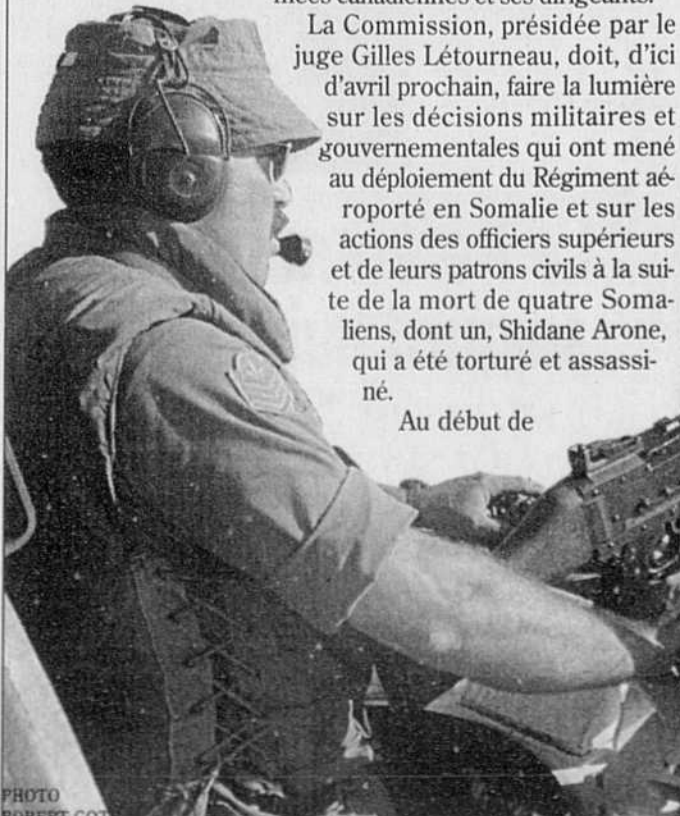


PHOTO ROBERT COTÉ

• LES ACTUALITÉS •



Les célèbres quintuplées Dionne, véritable phénomène médiatique. Trois survivantes racontent aujourd'hui leur histoire.

Une biographie lancée en grande pompe

Les jumelles Dionne dévoilent leurs secrets

CAROLINE MONTPETIT
LE DEVOIR

Elles ont fait un autre tour de piste hier, prouvant peut-être qu'on n'échappe pas à son destin. Les fameuses quintuplées Dionne, dont trois ont survécu aujourd'hui, lançaient en effet en grande pompe devant les médias leur biographie officielle intitulée *Secrets de famille*, au Ritz-Carlton hier.

Nées en 1934 dans le nord de l'Ontario, Yvonne, Annette, et Cécile Dionne ont aujourd'hui 61 ans. Leurs sœurs et jumelles Marie et Emilie ne les ont pas suivies jusqu'ici. «Quand il arrive quelque chose à l'une d'entre nous, si elle est malade par exemple, cela nous affecte plus, c'est comme si cela nous arrivait à nous», expliquait hier Cécile. Exploitées à outrance dans leur enfance, tant par leurs parents que par le gouvernement de l'Ontario, les quintuplées Dionne ont fait l'objet d'un battage médiatique monstre dès leur naissance, au point de donner leur nom pour quelque temps à la petite ville de Corbeil, surnommée alors Quintland. «On a même inventé pour elles le mot quintuplées, en français comme en bien d'autres langues», écrit-on dans cette biographie, signé Jean-Yves Soucy.

Toutes petites, elles ont rencontré le roi George IV et la reine Elisabeth d'Angleterre. Certains dépliant on-

tariens les présentaient comme une attraction touristique, au même titre que les chutes Niagara. Des cahiers à colorier, crayons et autres babioles, sont vendus à leur effigie. Des films les mettant en scène ont été tournés. Leur moindre rhume faisait la manchette des journaux. Un musée à leur attention subsisterait à Corbeil encore aujourd'hui. Grâce à elles, 25 millions de dollars étaient injectés dans l'économie de la province, soutient l'auteur de *Secrets de famille*. Des millions de visiteurs venaient aussi annuellement voir le «miracle de Corbeil». Le tout rapportait gros au gouvernement de l'Ontario, tuteur des jeunes filles jusqu'à leur 18e année. Hier encore, des journalistes venant de l'Angleterre, de l'Australie, et des États-Unis s'étaient déplacés pour l'occasion. Un livre et une mini-série, *Million dollar babies*, ont été réalisés en anglais sur leur histoire et leur pendant français est en cours. Rappelons que les sœurs Dionne sont franco-ontariennes.

Les trois sœurs Dionne survivantes poursuivent présentement ce gouvernement pour 10 millions de dollars. La vente de leur biographie, aux éditions Libre Expression vise pour sa part à inculquer aux adultes le respect de l'enfant et aussi à rapporter un peu d'argent aux survivantes.

Le récit de leur vie n'est pas en ef-

fet, sans mentionner une série d'abus de pouvoir, incluant des agressions sexuelles provenant de leur père. Cet homme, mort aujourd'hui comme sa femme, avait réussi à obtenir la garde de ces quintuplées, alors que celles-ci avaient l'âge de onze ans. Les quintuplées Dionne venaient alors s'ajouter à une famille de six enfants. Nées dans une famille pauvre en pleine crise économique grave, les jumelles Dionne avaient en effet été retirées de la garde de leurs parents par l'État peu après leur naissance. Or, les liens avec cette famille naturelle, après presque dix années d'absence, ne semblent jamais s'être normalisés, au point que l'une de leurs sœurs non-jumelles démentait la semaine dernière, dans un communiqué, les accusations d'inceste portées contre leur père par les quintuplées. Pour leur part, les sœurs Dionne ont dit s'être libérées hier du poids de leur secret en faisant ces confidences publiques.

À l'heure actuelle, elles vivent toutes les trois en banlieue de Montréal. Cécile et Annette ont des enfants, la première étant mère de garçons jumeaux. Le lien qui les unit est puissant et leur donne beaucoup de force, d'ajouter Cécile, même en l'absence d'une communication réelle avec leur famille naturelle. «Nous nous voyons tous les jours», conclut Yvonne.

Aide financière aux étudiants

Un Groupe de travail recommande le maintien du système actuel

JEAN PICHETTE
LE DEVOIR

Le Groupe de travail sur l'aide financière aux étudiants recommande le maintien du système actuel, fait à la fois de prêts et de bourses, et s'inscrit ainsi en faux contre la tendance observée dans d'autres provinces canadiennes, dont l'Ontario et l'Alberta, qui n'accordent plus d'aide financière aux étudiants que sous la forme de prêts.

Rendu public hier par le ministre de l'Éducation, Jean Garon, le rapport intitulé *L'aide financière aux étudiants: un équilibre à maintenir* présente 129 recommandations visant à améliorer à court terme l'actuel Régime d'aide financière aux étudiants. Fruit d'un travail entamé en décembre dernier, ce rapport, qui sera discuté dans le cadre de la dernière étape des États généraux sur l'Éducation, propose une restructuration en profondeur du mode de calcul de la contribution de l'étudiant et, le cas échéant, de ses parents. Le rapport propose notamment de répartir le volume global d'aide aux étudiants dans une proportion de 60 % sous

forme de prêts et de 40 % sous forme de bourses.

De façon générale, le rapport favorise une décentralisation de la gestion du système afin de réduire le temps d'attente des étudiants, dont certains doivent parfois patienter jusqu'à six mois avant de recevoir leur bourse.

Les modifications proposées, qui entraîneraient des coûts supplémentaires annuels estimés à 18 millions de dollars, prévoient entre autres d'investir les établissements d'enseignement des «pouvoirs requis pour leur permettre d'évaluer les possibilités de réussite des étudiants et pour décider de continuer ou non de leur accorder une aide financière gouvernementale».

Cette position a toutefois été rejetée par deux des quatre étudiants siégeant dans le comité. Ceux-ci qui proposent également que l'aide financière qui pourrait désormais être accordée aux étudiants à temps partiel, ainsi que le recommande le comité, comprenne une forme de bourse visant à couvrir les frais liés à la garde des enfants durant les études. La Fédération étudiante universitari-

re du Québec (FEUQ) et la Fédération étudiante collégiale du Québec (FECQ) se sont toutefois dites déçues du rapport, qui ne propose aucun moyen de réduire de façon substantielle l'endettement des étudiants et de leur permettre d'étudier à temps plein, sans devoir travailler pendant l'année scolaire pour combler le manque à gagner. «Ce rapport en est un de fonctionnaires, explique François Rebello, président de la FEUQ. Il ne va pas au fond des choses et évite aux politiciens la tâche de prendre position sur un système d'aide financière qui, bien qu'il nécessiterait des investissements plus importants, s'avérerait à long terme moins coûteux, dans la mesure où il permettrait de réduire le temps requis pour les étudiants pour compléter leur programme d'études.»

Du côté de la Centrale de l'enseignement du Québec (CEQ), le vice-président Daniel Lachance a au contraire exprimé la grande satisfaction du syndicat face aux grandes lignes du rapport, en précisant qu'«à peu près toutes les recommandations de la CEQ ont été acceptées par le groupe de travail».

O.J. Simpson connaîtra son sort aujourd'hui

ASSOCIATED PRESS

En moins de quatre heures de délibérations, le jury au procès d'O.J. Simpson est parvenu hier à un verdict. Le juge Lance Ito a précisé que ce verdict sera rendu public aujourd'hui, à 13 heures.

Le juge a expliqué qu'il reportait la lecture du verdict au lendemain pour permettre à toutes les parties d'être présentes au moment crucial. Les jurés ont approuvé les paroles du juge par un signe de la tête et ont souri d'un air entendu.

L'ancien demi-arrière à la Southern California University et son avocat Carl Douglas ont paru choqués par la rapidité de la décision. L'accusé s'est mordu la lèvre et a fixé du regard les 12 jurés quand ces derniers sont entrés l'un après l'autre dans la salle. Les jurés, eux, n'ont pas regardé Simpson.

Peu après le début des délibérations, les jurés avaient demandé à entendre à nouveau la déposition d'un témoin à charge; après relecture de ce témoignage de l'accusation, le juge Ito leur a demandé de quitter la salle d'audience.

Il s'agit du compte-rendu du conducteur de limousine Allan Park qui, le soir des meurtres de Nicole Brown et Ronald Goldman, a attendu chez Simpson pour le mener à l'aéroport; l'accusé a ensuite pris un vol pour Chicago.

M. Park avait raconté au procès avoir attendu Simpson pendant plusieurs minutes et avoir sonné plus d'une fois à la porte principale de sa résidence, le 12 juin 1994, avant qu'il sorte.

Par le greffier

Lorsque les jurés sont revenus, le juge Ito leur a demandé de confirmer ce que venait de lui dire le greffier, à savoir qu'ils étaient parvenus à un verdict. «Cela est-il exact?» a demandé le juge. «Oui», lui a répondu la porte-parole des jurés, une femme.

Interrogée par le juge Ito, elle a expliqué avoir placé le document contenant le verdict dans une enveloppe, l'avoir cachetée et laissée dans la salle de délibérations.

Le juge lui a alors demandé d'aller chercher l'enveloppe, qui a été ensuite remise à un huissier et placée en lieu sûr pour la nuit. «Mesdames et Messieurs, je vous souhaite de passer cette dernière soirée de manière agréable», a lancé le juge aux 12 jurés.

Simpson s'est à nouveau levé et a observé les jurés quitter la salle d'audience. En s'en allant à son tour pour rejoindre sa prison, il a déposé son stylo sur la table réservée à la défense, avant de s'en aller l'air sombre.

L'histoire s'écrit en direct sur RDI

D'heure en heure,
le Réseau de l'information
rend compte de
l'évolution de la campagne
référendaire.

POUR MIEUX COMPRENDRE
LES GRANDS ENJEUX DU DÉBAT,
NOTRE ÉQUIPE DE JOURNALISTES
VOUS OFFRE UNE COUVERTURE
COMPLÈTE ET IMMÉDIATE.

Le Référendum aujourd'hui

TOUS LES SOIRS 23 H
AVEC GENEVIÈVE ASSELIN
EN SEMAINE
ET CLAUDE DESBIENS
LE WEEK-END.



L'information continue

Offert sur le câble

Objectif référendum

AVEC PASCALE NADEAU DU LUNDI AU VENDREDI 17 H 30

LE DEVOIR

MONTREAL

Bijouterie
GAMBARD
Vente et service technique
630-A, rue Cathcart, Montréal, centre-ville
866-3876
BIJOUTIER AUTORISÉ ROLEX

Le Concert de la paix

Sri Chinmoy en pleine campagne de propagande

STÉPHANE
BAILLARGEON
LE DEVOIR

La secte du gourou Sri Chinmoy est encore en pleine campagne de propagande déguisée à Montréal. La ville est maintenant placardée d'affiches publicitaires annonçant un «Concert de la Paix» célébrant le «50^e anniversaire des Nations unies», qui sera donné gratuitement au Palais des congrès de Montréal, le 14 octobre prochain. Le dernier concert montréalais de Sri Chinmoy remonte à 1991.

La secte, née au début des années 70, aux États-Unis, s'est spécialisée dans ce genre d'activités de recrutement et de promotion, en apparence anodines, qui prennent également la forme de conférences ou de marathons. Le gourou, qui fait la promotion de la méditation et de la «voie du salut par la dévotion à Brahma», utilise le plus souvent la caution de l'ONU et de personnalités sportives (Carl Lewis) ou musicales (Carlos Santana) pour promouvoir ses activités.

En Allemagne, dans les années 80, un organisme de surveillance des activités sectaires a avancé que les concerts gratuits du groupe servaient à centraliser des renseignements pour faire du recrutement. Dans ce cas, comme à Montréal, les billets étaient distribués gratuitement aux gens qui devaient fournir leurs noms et leur adresse.

De quinze à vingt personnes travailleraient à la distribution des billets et à la préparation du spectacle, au centre de méditation Sri Chinmoy, de l'avenue du Parc. Une autre équipe d'une vingtaine de personnes n'aurait pas moins de 35 000 affiches publicitaires, au cours des deux derniers mois. Avec ces moyens, on espère attirer 9000 spectateurs pour entendre le gourou jouer de la musique nouvelagiste sur plusieurs instruments.

«Ce n'est pas la démarche d'une secte, se défend René Lacroix, porte-parole du groupe. Notre objectif n'est pas de convaincre des gens. La seule philosophie derrière ça, c'est de répandre un peu de paix, à travers la musique.»

M. Lacroix affirme que l'organisation du spectacle va finalement coûter autour de 100 000 dollars. Un magot

qui proviendrait essentiellement de dons de sympathisants fortunés, toujours selon le porte-parole.

Mais qui est Sri Chinmoy? Chinmoy Kumar Ghose, de son vrai nom, est né en 1931 au Bengale. Il aurait occupé un poste subalterne au consulat indien de New York pendant deux ans, dans les années 60, puis fondé la United Nations Meditation Group, en 1971. Ses adeptes ont réussi à infiltrer quelques agences de l'ONU. Jusqu'à tout récemment, les tracts et les livres du groupe utilisaient souvent l'emblème de l'organisation internationale, ou un autre, similaire.

Le gourou veut «sauver l'Occident de sa profonde détresse spirituelle». La doctrine de Sri Chinmoy, fortement marquée par le monisme hindou, implique un abandon complet au gourou qui se fait appeler «Le Suprême»: «Obéissance, obéissance, obéissance, obéissance en intensité, intense union avec ma volonté et intense résolution de me plaire chaque jour, à chaque moment», dit un de ses textes de 1978. Ses adeptes végétariens doivent notamment méditer quotidiennement, s'adonner à des courses épuisantes et travailler bénévolement pour les centres du gourou.

Le mouvement a multiplié ses activités au cours des dernières années à l'échelle internationale, avec des marches, des courses, des marathons et des concerts pour la paix, organisés en Australie, en France, en Allemagne, au Japon et aux États-Unis. Le leitmotiv est toujours le même: «La paix du monde commence en chacun», comme le répète M. Lacroix.

Sri Chinmoy se considère comme «le plus grand musicien» et «le plus grand poète du monde». Il affirme par exemple avoir pondu 843 poèmes en 24 heures, en 1975. Un autre jour, il aurait peint 16 031 tableaux. Sa production artistique comprendrait maintenant 750 volumes, 140 000 toiles et 6000 morceaux de musique. Et le gourou a le corps tout aussi alerte: il aurait déjà soulevé trois tonnes, d'une seule main.

Sri Chinmoy n'aurait qu'une trentaine de fervents adeptes à Montréal. Il a tout de même ouvert des centres de méditations dans toutes les provinces canadiennes. Il se réclame d'environ 2000 fidèles disciples dans le monde.



La déflagration du local du groupe de motards les Rock Machine, a été entendue à des kilomètres à la ronde mais n'a pas fait de blessés.

PHOTO PRESSE CANADIENNE

Lutte contre les motards

La brigade d'élite bel et bien formée

PRESSE CANADIENNE

Le ministre de la Sécurité publique, Serge Ménard, a réaffirmé hier que la brigade d'élite de la Sûreté du Québec et de la police de la Communauté urbaine de Montréal (CUM), dont le but est de lutter spécifiquement contre les motards, est formée depuis lundi dernier.

Toutefois, tant du côté du Service de police de la CUM que de la Sûreté du Québec, on signale que les équipes sont plutôt en voie de formation et que l'aménagement du local devant être utilisé par l'escouade n'est pas terminé.

Sur ce point, le ministre Ménard a

reconnu qu'il faut un certain temps pour procéder à l'aménagement des lieux.

Mais tous s'accordent pour dire que le travail se poursuit au niveau des échanges d'information entre les deux corps policiers, a-t-on indiqué.

Entre-temps, la police de la CUM poursuit son enquête sur l'attentat survenu en fin de soirée, dimanche, qui a lourdement endommagé le local du groupe de motards Rock Machine dans l'est de la métropole.

La déflagration, qui a été entendue à des kilomètres à la ronde, n'a pas fait de blessés.

Elle a cependant lourdement en-

dommagé la façade de l'édifice des motards, situé au pied du pont Jacques-Cartier, en plus de souffler les vitrines et les vitres des édifices avoisinants.

Un individu qui se trouvait dans le local des Rock Machine a été interrogé par les policiers puis relâché.

La bombe était vraisemblablement composée de 10 kg de dynamite.

La police prévoyait pareille riposte depuis la mort, il y a quelques semaines, d'un membre des Hell's Angels, Richard Emond, abattu de plusieurs coups de feu dans le stationnement d'une centre commercial, à Montréal.

EN BREF

RADIATION DU PSYCHIATRE PIERRE LAPOINTE

(Le Devoir) — Le psychiatre montréalais Pierre Lapointe, 58 ans, a été radié hier du Collège des médecins pour une période de sept ans après avoir eu des relations sexuelles avec l'une de ses patientes. Les incidents étaient survenus à l'hôpital Charles-Lemoyne, sur la rive-sud. C'est en novembre 1983 que la patiente en question a rencontré le Dr Lapointe pour la première fois. Elle était suicidaire à l'époque. Le Dr Lapointe aurait décidé de l'hospitaliser. Neuf jours plus tard, il commençait à avoir des relations sexuelles avec la patiente, à qui des médicaments avaient été prescrits en fortes doses. Ces relations se sont poursuivies sur une période de deux ans. Vulnérable et malade, la patiente a attendu dix ans avant de porter plainte. Le Dr Lapointe avait quitté l'hôpital Charles-Lemoyne au moment où l'affaire a éclaté au grand jour. Aux dernières nouvelles, le Dr Lapointe travaillait dans la région de Rivière-du-Loup.

ET LES LOGEMENTS SOCIAUX?

(Le Devoir) — L'organisme Alert Centre-Sud, une coalition de 50 organismes communautaires, a tenu hier une assemblée publique au cours de laquelle quelque 150 personnes, en attente d'un logement social, se sont adressées à leurs élus. Alert Centre-Sud a demandé aux représentants du gouvernement et à ceux de la Ville de Montréal des «engagements» pour la construction de 360 logements sociaux dans le projet résidentiel Faubourg Québec. Selon l'organisme, les mal-logés du quartier Centre-Sud de Montréal attendent toujours le financement pour la construction de ces logements et la transformation de 600 autres logements, barricadés ou détériorés, en logements sociaux.

Correction

Une erreur de retransmission par télécopieur nous a fait confondre, la semaine dernière, dioxines et BPC dans le texte sur la contamination du Saint-Maurice. Nous rapportions que 33 % des menuisiers noirs capturés en aval de La Tuque dépassaient les limites des dioxines et furannes, fixées par la commission mixte internationale

pour la protection des oiseaux et animaux piscivores. Et que tel était le cas pour les mêmes poissons capturés à la hauteur de Saint-Étienne-des-Grès mais dans une proportion de 16 %. Il aurait fallu lire qu'il s'agissait de BPC et non pas de dioxines et de furannes. Merci au lecteur attentif qui a relevé cette erreur.

Louis-Gilles Francoeur

Elle a le don d'ubiquité.

La GMT Master de Rolex a le privilège de pouvoir être à Paris et à Tokyo en même temps. Enfin, presque, puisqu'elle donne l'heure de deux fuseaux

simultanément. Elle peut même rendre ce service sous la mer, grâce à son boîtier Oyster qui lui garantit une parfaite étanchéité jusqu'à 100 mètres de profondeur!

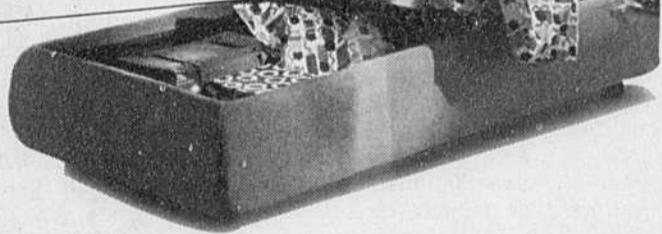
ROLEX



KAUFMANN de SUISSE
BIJOUX ET MONNAIES - DEPUIS 1914

2195 Crescent, MONTRÉAL, H3G 2G1 (514) 848-0595

NOUVEAU ... 2000 P² SUPPLÉMENTAIRE À DÉCOUVRIR...



MI APRO

BONALDO

LA MAISON DES IDÉES NOUVELLES

105 St-Paul ouest, 3^{ème} étage, Montréal, Qc. H2Y 1Z5

Tél.: (514) 287-9222



CARENA
1800S

BONALDO

LA MAISON DES IDÉES NOUVELLES

105 St-Paul ouest, 4^{ème} étage, Montréal, Qc. H2Y 1Z5

Tél.: (514) 899-0597

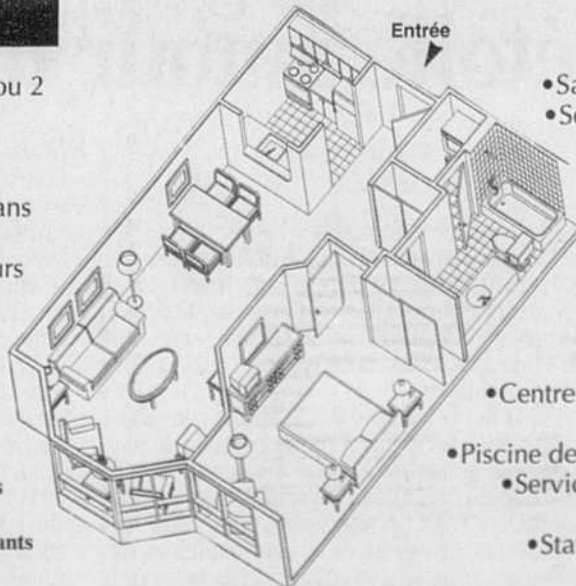
Beaucoup plus qu'une simple chambre d'hôtel

Un domicile

- Studios, suites avec 1 ou 2 chambres à coucher
- Salon avec canapé-lit
- Cuisine toute équipée
- Laveuse et sècheuse dans la plupart des suites
- Étages pour non-fumeurs
- Service départ express
- Systèmes de sûreté et de sécurité ultra modernes

Rabais pour séjours prolongés

Gagnant du prix quatre diamants de la CAA et de l'AAA



Un espace de travail

- Salles pour réunions et banquets
- Services de soutien administratif
- Téléphone compatible avec un ordinateur personnel
- Messagerie vocale et appels locaux gratuits

Place Minto

- Centre de conditionnement physique de classe internationale
- Piscine de 20m, bain tourbillon et sauna
- Service aux chambres et restaurants
- 30 boutiques et services
- Stationnement intérieur supervisé

Suite d'une chambre à coucher typique.



PLACE MINTO
SUITE HOTEL
OTTAWA

433, avenue Laurier ouest
Ottawa (Ontario)
K1R 7Y1

Réservations:
Ottawa: (613) 782-2350
Extérieur de la ville:
1-800-267-3377
Fax: (613) 232-6962

LE DEVOIR

POLITIQUE

EN BREF

LE CAMP DU CHANGEMENT

(Le Devoir) — Le premier ministre Parizeau inaugurerait hier «Le camp du changement»: c'est le nom officiel d'un autobus qui permettra au chef du camp du OUI de parcourir tout le Québec avec son personnel. L'autobus, peint avec les nouvelles affiches du camp du OUI, comprend, en plus de toute la quincaillerie habituelle (télécopieur, télévision, téléphones) un coin bureau avec de grands sofas, où le chef souverainiste peaufine ses stratégies avec ses conseillers. Ne perdant pas une minute, les journalistes qui accompagnent le premier ministre ont tenté de baptiser le véhicule officiel le «Parizette», ou encore le «1080 sur roues» (en référence au 1080 rue Des Braves)...

CORBO RENCONTRE GARCIA

(PC) — Le recteur de l'UQAM a rencontré individuellement plusieurs membres du conseil d'administration de l'université, hier, ainsi que le président Claude Garcia, pour faire le point sur la déclaration controversée de ce dernier dans le cadre de la campagne référendaire. En plus de présider le conseil d'administration de l'université du Québec à Montréal, M. Garcia dirige la compagnie d'assurances Standard Life. C'est lui qui, à titre de dirigeant d'entreprise, avait lancé lors d'une réunion du Camp du NON à Montréal qu'il ne fallait pas se contenter de gagner, le 30 octobre, mais qu'il fallait «écraser».

L'INCERTITUDE RÉFÉRENDATAIRE GAGNE L'OUEST

Surrey, C.-B. (d'après PC) — L'incertitude causée par le référendum a incité la ville de Surrey à retirer la quasi-totalité des 30 millions qu'elle avait investis dans des obligations à court terme au Québec. Une décision qui, selon le chef du Bloc québécois, montre le genre de mesquineries qui prévaudront dans le reste du Canada si les Québécois disent NON à l'indépendance. La conseillère Pam Lewin a annoncé que la ville de Colombie-Britannique retirerait le reste de ses investissements lorsqu'ils arriveront à terme, plus tard dans l'année, parce que ce n'est pas le temps «d'aller investir follement au Québec». «Le fond de la question est qu'il s'agit de l'argent des contribuables, at-elle expliqué dimanche. Il est important de reconnaître l'instabilité de la situation québécoise.» Le ministre québécois des Finances, Jean Campeau, estime que le geste effectué par la ville de Surrey n'est pas significatif. «Il est courant pour les investisseurs canadiens et étrangers de vendre ou d'acheter des obligations sur le marché secondaire», a-t-il dit. De son côté, le ministre fédéral des Finances Paul Martin a déclaré que Surrey devrait montrer plus de confiance envers une victoire du NON.

BOUCHARD AU CENTRE D'UNE EMPOIGNADE

Ottawa (PC) — Lucien Bouchard s'est plaint à la tribune de la presse du parlement d'Ottawa de la façon dont l'a traité un journaliste de la station BCTV, de Vancouver, la semaine dernière. Le ton a monté entre Harvey Oberfeld et le chef du Bloc québécois après que le journaliste ait suggéré que Lucien Bouchard devrait embrasser le drapeau canadien pour la généreuse pension gouvernementale qu'il touchera en ayant déjà été ministre conservateur. Dans une lettre à la présidente de la tribune de la presse, Cristin Schmitz, l'attachée de presse du chef du Bloc a qualifié le comportement de M. Oberfeld d'abusif, agressif, accusatoire et inélegant. M. Oberfeld a indiqué qu'il avait essayé d'obtenir une entrevue avec M. Bouchard, sans succès. «C'est M. Bouchard qui a été impliqué et blessant» pour ne pas lui avoir permis de terminer ses questions, a écrit M. Oberfeld dans sa réponse à la tribune de la presse.

LES POMPIERS POUR LE OUI

(Le Devoir) — Profitant d'un important capital de sympathie au sein de la population, le Syndicat des pompiers (FTQ), qui représente la majorité des pompiers du Québec, a décidé de faire campagne activement dans le camp du OUI en vue du référendum. «Nous n'appuyons pas un parti politique, nous appuyons la souveraineté, car c'est l'avenir même du Québec qui est en cause», a expliqué hier le président du syndicat, Gilles Raymond. «Nos membres sont largement favorables à la souveraineté et ils ont donné à leur syndicat le mandat de travailler vigoureusement pour le OUI.» Le syndicat rappelle que dans le palmarès Léger et Léger des professions les plus admirées du public, les pompiers se classent régulièrement au premier rang. Le syndicat des pompiers regroupe plus de 2100 membres dans les services d'incendie de 70 municipalités au Québec.

LE MOUVEMENT DESJARDINS RESTE NEUTRE

(PC) — En raison de directives internes, les économistes du Mouvement Desjardins sont tenus à la plus grande des réserves à propos des conséquences du débat référendaire au Québec sur notre devise et les taux d'intérêt. Un économiste du mouvement coopératif a indiqué qu'il ne pouvait commenter la montée du dollar hier sur les marchés financiers en raison des éléments politiques impliqués dans cette question. Il s'agissait de savoir si les sondages favorables au NON publiés ces derniers jours avaient eu un effet favorable sur notre devise. Le chef économiste au Mouvement Desjardins, Gilles Soucy, a expliqué qu'une consigne avait été envoyée aux économistes du Mouvement les appelant à «la plus grande prudence», afin de respecter la «position de neutralité» de l'institution financière. M. Soucy fait savoir que l'on veut ainsi éviter que les commentaires des économistes soient récupérés «de travers» à des fins politiques.

COMPARUTION DU BLOQUISTE BERNARD SAINT-LAURENT

Sept-Îles (PC) — Le député bloquiste de Manicouagan, Bernard Saint-Laurent, et son épouse, Johanne Pelletier, ont comparu hier au Palais de Justice de Sept-Îles. Ils font tous deux face à des accusations d'avoir eu en leur possession du matériel d'écoute électronique et d'avoir intercepté les conversations privées de l'ex-attaché politique de Bernard Saint-Laurent, Pierre Nadon. La défense a choisi des procédures différentes pour chacun des membres du couple. Johanne Pelletier a choisi d'être jugée devant un juge seul, après l'étape de l'enquête préliminaire, tandis que le député Saint-Laurent a choisi un procès devant un juge et un jury. La date de l'enquête préliminaire sera fixée le 10 octobre dans les deux cas.

La caravane du OUI

Parizeau lance la course «là où tout a commencé»

Il suggère de répondre par le rire aux messages de peur du camp du NON

PAUL CAUCHON
LE DEVOIR

Québec — En lançant la course référendaire dans le Vieux-Québec hier, «là où tout a commencé pour les Québécois», dit-il, le premier ministre Parizeau s'est moqué des campagnes de peur menées contre le projet souverainiste, invitant littéralement les Québécois à «rire» de ceux qui les colportent.

Le chef du camp du OUI s'est gaussé de ces gens qui «ont tellement peur d'avoir peur qu'ils sont rendus à faire peur pour se rassurer», dit-il.

«Quand j'entends M. [André] Ouellet dire que la pureté de l'air et de l'eau au Québec pourrait être mise en péril par la souveraineté, donne-t-il comme exemple, je dois suggérer une seule chose: le rire.»

De la même façon qu'il faut rire «du prochain qui viendra nous dire qu'on aura moins de pouvoir majoritaire dans un Québec souverain que minoritaire dans le Canada».

Comme on le voit, M. Parizeau semble entreprendre la campagne référendaire dans la bonne humeur, malgré les sondages défavorables qui laissent présager que la lutte sera âpre.

En cette première journée, le premier ministre n'a pas hier prononcé de discours majeur sur l'importance de voter OUI, s'attardant plutôt à des symboles.

Comme celui de débiter officiellement la campagne à l'hôtel de ville de Québec, «là où tout a commencé», dit-il. C'est ici qu'on a vu se développer la capitale d'une colonie française, puis d'une colonie anglaise. C'est ici qu'est apparu le Parlement, un des plus vieux du monde occidental.

Rappelant que «le système fédéral canadien n'est qu'une partie de l'histoire de la ville de Québec», le premier ministre a promis que «Québec sera la vraie capita-

le d'un Québec souverain, à l'endroit où le peuple québécois est né. Ce sera la vraie capitale d'un vrai pays.»

M. Parizeau était accompagné hier matin par le chef du Bloc québécois Lucien Bouchard, et les deux hommes étaient reçus par le maire de Québec Jean-Paul L'Allier, qui n'a pas fait mystère de ses convictions.

«On ne naît pas souverainiste, on le devient, par choix de pays, par choix de collectivité, par choix envers ceux qui nous suivent», de souligner M. Lallier.

Pour sa part, Lucien Bouchard a confié se sentir «animé de la même ardeur, de la même foi qu'à mes 20 ans» en ce début de campagne, ajoutant que le temps est maintenant rendu d'aller voir les gens sur place, chez eux, «d'aller frapper à la porte de la population» pour expliquer le projet souverainiste.

M. Parizeau s'est ensuite adressé à quelque 150 militants réunis devant l'hôtel de ville, livrant un court discours sur le thème de la capacité des Québécois à se prendre en main.

Le chef du camp du OUI se rendait en après-midi à Saint-Georges-de-Beauce visiter l'usine CSTB (pour «Centre de sous-traitance Beauce»), un centre de travail adapté qui procure de l'emploi à 67 handicapés.

Le premier ministre a salué ce groupe de travailleurs comme étant «la plus belle illustration du «cœur à l'ouvrage» des Québécois», répétant, encore ici, que le fait de se doter d'un pays à soi est un acte «normal».

C'est également en Beauce qu'il a marqué son étonnement devant, des arguments qu'il estime n'avoir jamais entendus de la part des tenants du NON, des arguments qui veulent que si le Québec devient souverain «on est incapable de faire ceci, on est trop petit... C'est nouveau ça comme langage. Dans une région comme la Beauce, ce sera très contre-productif comme argument de dire «vous êtes trop petits pour faire quelque chose»».

Le OUI et le NON dans l'impasse

Le débat des chefs apparaît improbable

ISABELLE PARÉ ET
PAUL CAUCHON
LE DEVOIR

L'impasse est totale entre les camps du OUI et du NON, rendant la tenue d'un duel télévisé entre les chefs de plus en plus improbable. Un débat où le premier ministre Parizeau juge maintenant indispensable de voir le premier ministre canadien Jean Chrétien venir expliquer aux téléspectateurs les conséquences d'un «après-NON».

«Moi, je ne recule pas devant les débats. Mais je ne veux pas que celui qui a les vraies décisions en mains sur les conséquences d'un NON se défile», a dit M. Parizeau, de passage à Saint-Georges-de-Beauce, à l'occasion de la première journée de sa tournée référendaire. Le chef péquiste a avancé l'argument voulant que le chef du camp du NON, Daniel Johnson, n'est pas apte à rendre compte de ce qui attend le Québec au sein du Canada aux lendemains d'un rejet de la souveraineté.

C'est d'ailleurs le même message qu'on répète hier ses conseillers, à l'issue d'une troisième rencontre avec les télédiffuseurs et le chef de cabinet de Daniel Johnson pour l'organisation du débat du 15 octobre prochain.

Une rencontre qui a vite tourné court, les tenants du OUI ayant affirmé qu'ils n'avaient pas de mandat pour discuter d'une formule portant sur un débat entre les chefs du comité du OUI et du NON. Et cela, malgré la proposition officielle réitérée

hier matin par les porte-parole du consortium des télédiffuseurs, souhaitant un face-à-face entre MM. Parizeau et Johnson.

«La position ferme des représentants du OUI n'a pas permis d'aller plus avant dans la discussion», a déclaré hier le consortium par voie de communiqué.

Joint hier, Jean-François Lisée, conseiller de Jacques Parizeau, a affirmé qu'il était «essentiel» que Jean Chrétien soit de ce débat télévisé, à défaut de quoi les Québécois seront privés de la moitié de l'information», notamment sur ce qui attend les programmes et l'assurance-chômage après un rejet de la souveraineté. Vendredi dernier, MM. Chrétien et Johnson ont opposé une fin de non-recevoir à cette proposition.

«On ne veut pas dicter la formule. Dès la minute où M. Chrétien se rendra à l'évidence, les télédiffuseurs seront d'accord», a ajouté M. Lisée, d'avis que les médias télévisés doivent «être modernes» et revoir la formule traditionnelle du débat.

Invité à dire pourquoi M. Parizeau ne trouvait pas essentiel, en 1992, que le premier ministre canadien soit présent lors du débat sur le référendum de Charlottetown, M. Lisée a soutenu que la situation était tout autre, que les Québécois connaissent déjà les conséquences d'un OUI et que tous les partis fédéraux faisaient alors front commun derrière le OUI.

Quant aux représentants du comité du NON, ils estiment que Jacques Parizeau renie sa propre signature,

ayant accepté le principe d'un duel le 13 septembre dernier. Daniel Johnson, lui, tiendra promesse, a réaffirmé hier son chef de cabinet, Pierre Anctil. «Daniel Johnson sera là le 15 octobre dans les studios de télévision. S'il n'y a pas de débat, ce sera au Parti québécois d'en porter la responsabilité par son absence.»

Pour les tenants du NON, la contre-proposition du camp du OUI en faveur d'un débat à quatre, ou de deux duels, l'un Parizeau-Johnson, l'autre Chrétien-Bouchard, n'a même pas été avancée et souhaitée par les organisateurs du débat. «On pourrait nous aussi imposer des conditions qui nous avantagent, mais ça ne finirait plus. Les télédiffuseurs tiennent à leur proposition», a ajouté M. Anctil.

Bref, l'impasse est pour l'heure totale, chacun des camps ménageant une façon de se tirer d'un débat qui lui serait désavantageux en accusant l'autre. Selon Claude Bédard, porte-parole du consortium, il est «minuit moins cinq» et tout retard met maintenant en péril la tenue du traditionnel combat télévisé. Les horaires chargés des trois stations de télévision laissent peu de place à un report du débat, affirme-t-il.

Malgré tout, on ne perd toujours pas espoir de voir les parties parvenir à trouver un terrain d'entente. «Nous convoquerons une nouvelle rencontre dans les prochains jours», a dit M. Bédard. Hier, les deux camps disaient être à l'entière disposition du consortium pour de nouvelles discussions.

La tournée provinciale

Des tandems déployés en étoile autour de Parizeau

PAUL CAUCHON
LE DEVOIR

Québec — La tournée référendaire du camp du OUI, en route depuis hier matin, comporte plusieurs tandems qui porteront la bonne parole souverainiste en même temps que leur chef. Selon un porte-parole de l'organisation, on prévoit déployer sur le terrain, «en étoile autour de M. Parizeau», différentes équipes qui essaieront dans la région ratissée.

Ainsi, alors que le premier ministre faisait campagne en Beauce hier, suivi par deux autobus remplis de journalistes de la presse écrite et électronique, le ministre de la Justice Paul Bégin constituait un curieux tandem avec la présidente de la CEQ Lorraine Pagé, pour aller rencontrer des étudiants, des groupes communautaires, des travailleurs d'usine, et pour aller inaugurer le comité du OUI de Thetford Mines.

Pendant ce temps, un trio faisait campagne à Sainte-

Marie-de-Beauce et à Beauceville, trio constitué de la ministre Rita Dionne-Marsolais, de la responsable des communautés culturelles au Parti québécois Mercedes Marquez, et de la porte-parole des «Partenaires pour la souveraineté» Nicole Boudrault.

Quant à la femme du premier ministre, Lizette Lapointe, elle tenait hier sa propre rencontre avec des femmes «décideuses» de Saint-Georges-de-Beauce.

La majorité des ministres du gouvernement prévoient ainsi faire campagne autour de leur chef, en rotation et en tandem avec des partenaires souverainistes (sans parler des occasionnelles rencontres conjointes avec Lucien Bouchard et Mario Dumont).

De plus, trois duos constitués d'un ministre vedette du Parti québécois et d'un député du Bloc québécois effectueront chacun une tournée dans l'ensemble du Québec, le duo le plus coloré de tous s'annonçant sûrement comme étant celui de Guy Chevrette et de Suzanne Tremblay.

200 noms pour le OUI



PHOTO JACQUES NADEAU

L'INTERPRÈTE Pauline Julien a récité un poème de Gérald Godin, hier à l'angle de la rue de l'Hôtel-de-Ville et de l'avenue Mont-Royal, à Montréal. Du lundi au vendredi, entre midi et 13h, 100 hommes et 100 femmes seront appelés à en faire autant. 200 noms pour un OUI, un projet d'«expression populaire» mis sur pied par Mélanie Desmarais-Sénécal et François Gourd, permettrait à 200 partisans de la souveraineté de faire valoir leur point de vue jusqu'au 27 octobre; que ce soit en musique, en poésie, en danse, en parole ou autre.

Lise Bacon évoque l'ère Duplessis

KATHLEEN LÉVESQUE
LE DEVOIR

La sénatrice libérale Lise Bacon voit dans l'attitude de Jacques Parizeau qui limite, selon elle, la liberté d'expression, d'importantes similitudes avec le régime Duplessis.

«C'est pire [que l'époque Duplessis] parce qu'on n'a pas le droit de penser différemment que ce gouvernement-là», a déclaré hier Mme Bacon qui s'interroge sur le droit des militants fédéralistes d'afficher ouvertement leur option.

La comparaison de Mme Bacon entre le Parti québécois et l'ancien premier ministre Maurice Duplessis reconnu pour son autoritarisme, s'appuyait les suites de l'affaire Garcia. Après que le président des opérations canadiennes de la compagnie d'assurance Standard Life, Claude Garcia eut soutenu la semaine dernière que le NON ne devait pas se contenter de gagner mais d'«écraser», Jacques Parizeau et le vice-premier ministre Bernard Landry ont répliqué que le renouvellement de l'important contrat liant le gouvernement à la Standard Life, sera dorénavant soumis à la procédure de soumissions publiques et, que M. Garcia devra alors aiguïser ses crayons.

«Je ne veux pas accepter qu'un premier ministre joue là-dessus pour faire des menaces qui ne sont pas voilées du tout, estime Lise Bacon. Je pense que si les gens qui sont membres des syndicats ont le droit de faire de la politique pour la souveraineté, les gens d'affaires ont aussi le droit de faire de la politique pour le NON.»

Par ailleurs, l'ex-ministre libérale dans le gouvernement Bourassa, ne se montre pas du tout embarrassé de travailler au côté du chef du camp du NON Daniel Johnson. Le jour même de la désignation de ce dernier comme chef du Parti libéral du Québec, Mme Bacon, dont on qualifiait les idées de peu modernes, avait signifié son refus de siéger dorénavant à titre de ministre.

«Je suis très à l'aise de militer dans les forces du NON, dit-elle. L'avenir de mon pays est très important et les considérations personnelles, on les met de côté à ce moment-là.»

Ainsi, Mme Bacon participait hier à Laval avec M. Johnson au dîner du Conseil québécois des gens d'affaires pour le Canada. Devant cet auditoire conquis, le chef du NON a mis l'accent sur la fragilité économique d'un Québec souverain. «Nous sommes avantagés par notre appartenance canadienne. Je suis profondément convaincu que les générations qui nous suivent ont plus à retirer de toutes les ressources qui nous appartiennent aujourd'hui que de celles dont ils disposeraient dans un Québec souverain. (...) Ce n'est pas une question d'avoir peur», a déclaré M. Johnson.

Ce dernier souligne d'ailleurs que si l'indépendance représentait des avantages économiques véritables, les gens d'affaires auraient exigé depuis longtemps un changement de statut constitutionnel. Là-dessus, Lise Bacon a souligné que le fardeau de la preuve incombe aux souverainistes. «Il semble que le Parti québécois s'accroche au Canada pour faire sa séparation. S'ils ont tant besoin du Canada pourquoi qu'on ne reste pas au Canada?», s'est-elle interrogée avant d'ajouter que «le fédéralisme, c'est une négociation constante».

De plus, Daniel Johnson a soutenu qu'une victoire du OUI signifierait une réduction des pouvoirs du Québec, les contribuables perdant du coup «la faculté d'influencer des décisions qui affectent 30 millions de personnes». «Aujourd'hui, nous contrôlons 100 % du gouvernement québécois, 100 % des lois, 100 % des compétences dont nous avons besoin. Et en plus, nous avons au moins 25 % d'influence, de contrôle et de leadership sur l'ensemble du Canada», a affirmé M. Johnson.

Dans cette même lancée, le chef du NON ne voit guère dans un vote pour le OUI une façon de raffermir l'identité du Québec.

Daniel Johnson a clôturé hier soir cette deuxième journée officielle de campagne référendaire auprès de ses militants lavallois réunis au comité du NON de Fabre.

POLITIQUE

Le sondage SOM-Environics

Les Canadiens veulent Chrétien pour négocier Les Québécois font davantage confiance aux leaders souverainistes

MICHEL VENNE
DE NOTRE BUREAU DE
QUÉBEC

Les Canadiens du reste du Canada préfèrent Jean Chrétien comme négociateur avec le Québec advenant un OUI au référendum du 30 octobre, révèle un sondage réalisé par SOM-Environics réalisé pour plusieurs médias dont Le Devoir du 19 au 25 septembre.

En revanche, ce sont les trois leaders du camp du OUI qui inspirent le plus confiance à la majorité des Québécois, surtout les francophones. Ils obtiennent collective-

ment la confiance de 51 % des Québécois et de 60 % des francophones, contre 31 et 22 % pour les trois chefs fédéralistes.

Cette avance des chefs du OUI dans l'échelle de la confiance est principalement attribuable à la popularité du chef du Bloc québécois Lucien Bouchard qui domine de loin ses alliés comme ses adversaires, auprès des Québécois dans leur ensemble (31 %), auprès des francophones (36 %) et auprès des partisans du OUI (58 %). Il recueille même 5 % chez les anglophones et 10 % chez les partisans du NON.

Jean Chrétien inspire confiance à un plus grand nombre de Québécois que Jacques Parizeau (13 % contre 10 %), mais le premier ministre du Canada est deux fois moins populaire que M. Parizeau auprès des francophones.

Il est intéressant d'ailleurs de constater que ce sont les chefs des partis fédéraux qui inspirent le plus confiance autant dans le camp du OUI que dans le camp du NON. M. Bouchard est plus populaire que le premier ministre Jacques Parizeau. M. Chrétien est plus populaire que le chef du PLQ Daniel Johnson, en particulier chez les anglophones.

Le palmarès général des leaders qui inspirent confiance est le suivant: Lucien Bouchard obtient la confiance de 31 % des Québécois, Jean Chrétien 13 %, Jacques Parizeau, Daniel Johnson et Mario Dumont à égalité à 10 % et Jean Charest 8 %.

Le sondage montre que 49 % des Canadiens hors du Québec et 53 % des Ontariens feraient «le plus confiance» à l'actuel premier ministre fédéral Jean Chrétien pour «représenter les intérêts du reste du Canada».

Le chef du Reform Party, Preston Manning, ne recueille la confiance

de 12 % des Canadiens hors Québec. Le chef du Parti conservateur Jean Charest obtient 6 %, 20 % des 798 répondants préféreraient qu'un premier ministre d'une province, la leur ou une autre, négocie au nom du Canada.

Cette donnée s'ajoute au résultat publié hier selon lequel 81 % des Canadiens du reste du pays souhaitent que M. Chrétien reste à la tête du gouvernement si le OUI l'emporte. C'est dire qu'advenant la souveraineté, les Canadiens préfèrent faire confiance aux politiciens au pouvoir pour les représenter plutôt que de risquer le déclenchement d'élections.

D'ailleurs, si des élections fédérales avaient eu lieu entre le 19 et le 25 octobre, le Parti libéral de Jean Chrétien aurait recueilli 45 % des suffrages dans le reste du Canada, le Reform Party aurait obtenu 18 % du vote et le Parti conservateur 16 % et le NPD 12 %. Au Québec, le Bloc québécois aurait obtenu 38 % des voix contre 33 % au Parti libéral, mais 21 % sont indécis. Si des élections provinciales avaient eu lieu durant la même période, le PQ aurait obtenu 36 % des suffrages contre 34 % aux libéraux, 7 % à l'ADQ de Mario Dumont avec 17 % d'indécis.

D'accord pour déclarer la souveraineté, même sans partenariat

Les Québécois ne veulent pas d'un autre référendum

MICHEL VENNE
DE NOTRE BUREAU DE
QUÉBEC

Une pluralité de Québécois (47 %) croient que l'Assemblée nationale du Québec devrait déclarer la souveraineté du Québec même si, après un OUI au référendum, le gouvernement du Québec et le reste du Canada ne parviennent pas à former un partenariat économique et politique.

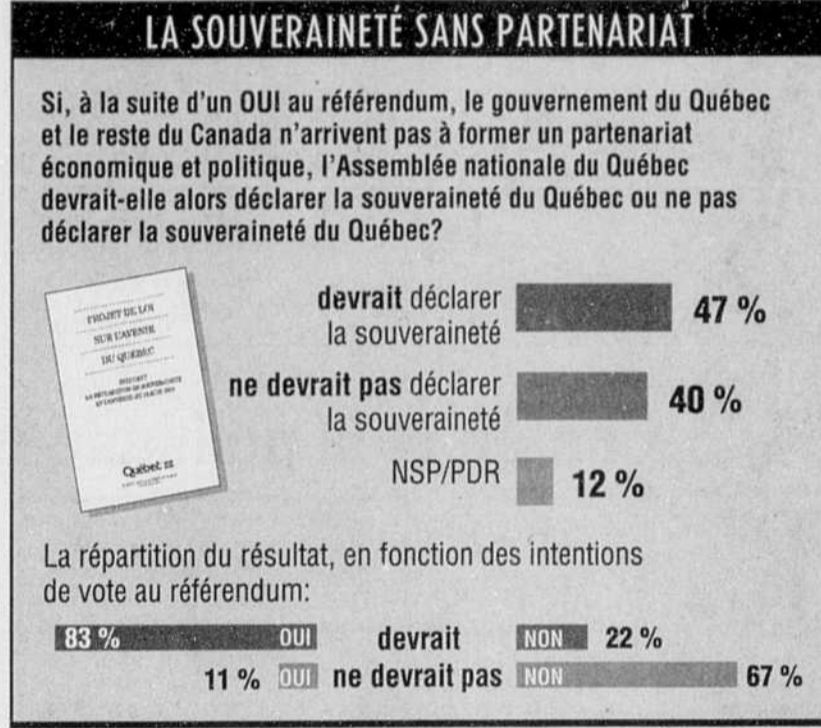
Cependant, 40 % des répondants au sondage SOM-Environics réalisé pour plusieurs médias dont Le Devoir du 19 au 25 septembre, sont contre une déclaration de souveraineté de la part du Québec sans partenariat. 12 % ne savent pas ou refusent de répondre.

On trouve même 22 % des électeurs qui s'approprient à voter NON pour être d'accord avec le fait que l'Assemblée nationale déclare la souveraineté même sans partenariat. Et 11 % de ceux qui indiquent voter OUI qui s'y opposent.

En revanche, la majorité des Québécois (55 %) ne veulent pas d'un second référendum, à la suite des négociations avec le Canada sur l'offre de partenariat. 39 % souhaitent qu'il y en ait un.

Cependant, la moitié des électeurs qui s'approprient à voter NON souhaitent la tenue d'un deuxième référendum. La question posée par les sondages ne permet pas de savoir si ces électeurs seraient plus enclins à voter OUI si le gouvernement s'engageait à tenir une deuxième consultation populaire au terme des négociations.

Le premier ministre Jacques Parizeau avait exclu, le 7 septembre dernier, le jour du dépôt de la question référendaire, la tenue d'un autre référendum pour approuver les résultats du référendum. Il trouvait



La méthode

Le sondage a été réalisé par la firme SOM au Québec et par Environics dans le reste du Canada. En tout 2618 entrevues ont été réalisées dans l'ensemble du Canada. Des entrevues téléphoniques menées à partir de centrales téléphoniques équipées de systèmes d'entrevues assistées par ordinateur, du 19 au 25 septembre.

Au Québec, les résultats furent pondérés selon le sexe, l'âge, par grand région et selon la langue. Pour le reste du Canada et pour l'ensemble du Canada, les résultats furent pondérés selon le sexe, l'âge et la région.

Le taux de réponse calculé selon la méthode A.I.R.M.S. est de 60 % pour la portion du sondage réalisé par SOM au Québec. La proportion d'entrevues réalisées auprès de personnes dans les ménages contactés est de 43 % pour le sondage réalisé par Environics dans le reste du Canada.

La marge d'erreur est de plus ou moins 2,7 % pour les résultats du Québec et de plus ou moins 3,5 % pour les résultats des autres provinces canadiennes. La marge d'erreur augmente lorsque les résultats portent sur des sous-groupes de l'échantillon.

67 % des Québécois sont profondément attachés au Canada

MICHEL VENNE
DE NOTRE BUREAU DE
QUÉBEC

Les deux tiers des Québécois (67 %) se sentent «profondément attachés au Canada», indique un sondage SOM-Environics réalisé pour plusieurs médias dont Le Devoir. On trouve même 34 % des répondants qui expriment leur intention de voter OUI au référendum du 30 octobre pour dire qu'ils sont attachés à ce pays.

Avec ces données en tête, on comprend pourquoi le camp du NON insiste tant pour dire que si les Québécois votent OUI, le Québec ne fera plus partie du Canada, que les Québécois deviendront des étrangers au Canada et que leur passeport canadien leur sera retiré.

C'est pour la même raison que le camp du OUI a intégré à sa démarche une offre de partenariat économique et politique et véhicule l'idée que des liens seront maintenus avec le Canada advenant la souveraineté.

Une question similaire avait été po-

sée aux Québécois en mai 1980, à la veille du référendum. L'attachement au Canada avait alors recueilli un score moins élevé: à l'époque, 47 % des électeurs qui s'approprièrent à voter OUI se disaient attachés au Canada et 76 % de l'ensemble des répondants.

Le sondage révèle d'ailleurs que 22 % des Québécois qui s'approprièrent à voter OUI et la même proportion de ceux qui s'approprièrent à voter NON, croient qu'un Québec souverain «continuerait à être une province du Canada». 43 % des Québécois et 62 % des souverainistes croient que les résidents d'un Québec souverain pourraient continuer à travailler dans le reste du Canada aussi librement qu'aujourd'hui.

Les Canadiens des autres provinces sont toutefois aux antipodes de leurs compatriotes québécois sur ces sujets: 80 % ne croient pas que le Québec demeurerait une province canadienne et 71 % ne croient pas que les Québécois pourraient travailler librement dans le reste du Canada.

L'opposition entre Québécois et

Canadiens des autres provinces se vérifie également dans l'hypothèse où le NON l'emporte.

L'option constitutionnelle préférée de 67 % des Québécois implique une plus grande autonomie du Québec. Le tiers des répondants optent pour la souveraineté-partenariat, la même proportion préfère que le Québec demeure une province mais acquière plus de pouvoirs.

A l'opposé, 75 % des Canadiens hors Québec préfèrent que le Québec demeure une province avec «les mêmes pouvoirs».

Les deux tiers des Québécois (69 %) souhaitent que les pouvoirs des provinces soient augmentés, contre seulement 46 % dans le reste du Canada.

Le sondage montre que les Québécois, qu'ils soient partisans du OUI ou du NON se disent profondément attachés au Québec dans la même proportion (91 %). Les répondants du reste du Canada se disent profondément attachés au Québec dans une proportion équivalente.

L'avenir du français incite à dire OUI

LE DEVOIR

Les craintes quant à l'avenir du français au Québec incitent à voter OUI. Mais les Québécois sont ambivalents sur la question de savoir si la souveraineté du Québec changerait quoi que ce soit à cette situation. Le sondage SOM-Environics réalisé pour plusieurs médias dont Le Devoir, indique que 68 % des électeurs

qui s'approprient à voter OUI pensent que la langue française est menacée au Québec. 55 % des francophones partagent cette opinion, ainsi que 20 % des anglophones et 33 % des partisans du NON. Dans l'ensemble de l'échantillon, les répondants, toutes langues maternelles confondues, se partagent moitié-moitié (49-49) sur cette question. Quand on leur demande ensuite si, dans un Québec

souverain, la situation du français changerait, 32 % disent qu'elle s'améliorerait, 51 % affirment qu'elle resterait la même et 12 % pensent qu'elle se détériorerait. 59 % des partisans du OUI voient la souveraineté comme un facteur d'amélioration de la situation du français. En revanche, 21 % des partisans du NON voient la souveraineté comme un facteur de détérioration de la situation.

Débat référendaire

La recherche et le développement, une raison de se séparer

Selon le Bloc, le Québec est victime de la «discrimination systématique» d'Ottawa

JEAN DION
DE NOTRE BUREAU D'OTTAWA

Le Québec est la grande victime de la politique de «discrimination systématique» mise en place par Ottawa dans le secteur névralgique de la recherche et du développement, estime le Bloc québécois qui y voit une fort bonne raison de voter OUI le 30 octobre prochain.

Après avoir, la semaine dernière, harcelé le gouvernement sur la réforme de l'assurance-chômage et des pensions de vieillesse, le Bloc a choisi hier de concentrer son tir sur ce domaine clé qu'est la recherche et le développement au premier jour de session des Communes depuis le déclenchement officiel de la campagne référendaire.

L'opposition prenait ainsi au mot le premier ministre Jean Chrétien, qui l'enjoignait il y a quelques jours de dire pourquoi le Québec devrait se séparer.

Le chef bloquiste Lucien Bouchard et plusieurs de ses députés se sont relayés pour accuser le fédéral de «faire preuve de discrimination systématique envers le Québec» qui, soutiennent-ils, «a toujours été privé de sa juste part» en matière de recherche et de développement.

Le Québec reçoit bien des contributions fédérales dans les secteurs de l'aide sociale, de l'assurance-chômage et de la péréquation, «mais ces dépenses ne créent pas d'emplois, ne sont pas du tout productives pour l'économie», a souligné M. Bouchard, dénonçant le «sous-financement chronique d'Ottawa» dans les domaines «créateurs».

Le débat n'a toutefois pas tardé à se transformer en guerre de chiffres, le Bloc affirmant que le Québec n'obtenait en moyenne que 18,5 % des dépenses fédérales en recherche et développement et le gouvernement estimant cette proportion à 30, voire à 40 %.

C'est le ministre des Affaires intergouvernementales, Marcel Massé, qui a le premier contredit les allégations du Bloc. Il a rappelé que les chiffres brandis par ce dernier intégraient les activités sur le territoire de la capitale nationale; or celles-ci profiteraient pour une large part à des citoyens québécois. Une affirmation qui a fait bondir M. Bouchard.

«Si on exclut Ottawa, si on oublie qu'Ottawa est situé en Ontario, si on cesse de se rappeler que les em-

ploiés créés du côté de l'Ontario profitent à l'Ontario, que les impôts sont payés en Ontario, que les contrats sont donnés en Ontario, que les réseaux de recherche sont créés en Ontario, là c'est correct. Mais Ottawa existe», a dit le chef souverainiste.

De son côté, M. Chrétien a reproché à son vis-à-vis de «s'enlever un peu» et relevé qu'il était impossible d'atteindre un équilibre parfait dans la distribution des dépenses. Certaines provinces gagnent dans un secteur donné, d'autres ailleurs, a-t-il dit en substance, et le Québec a de toute manière sa juste part en recherche et développement.

«Il peut toujours y avoir des choses à améliorer. Seulement, on n'est pas pour se séparer d'un pays parce qu'il y a des petites querelles à savoir quel est à peu près le niveau budgétaire d'un côté ou de l'autre.

On peut faire toutes sortes de justifications. C'est sûr que le Québec reçoit de l'argent pour les ports nationaux, mais on n'a pas encore creusé un fleuve en Saskatchewan pour pouvoir leur donner leur part dans les ports nationaux», a fait valoir le premier ministre.

Plus enflammé, le ministre des Finances et responsable du développement régional au Québec, Paul Martin, a longuement souligné que la réussite d'entreprises québécoises dans des secteurs de pointe comme la pharmacie, l'aérospatiale et l'informatique était directement tributaire des programmes de subventions fédérales.

M. Martin a toutefois été pris au dépourvu lorsque le whip du Bloc Gilles Duceppe a cité une «étude» datant de 1992 et dénonçant le fait que seul un «honteux» 13,8 % des dépenses effectuées par le fédéral dans ses laboratoires étaient au Québec.

Alors qu'on entendait, depuis les banquettes ministérielles, les mots «Le Hir», M. Duceppe a révélé que l'auteur de l'étude était... Paul Martin lui-même, à l'époque député de l'opposition. Celui-ci s'est défendu en indiquant qu'un autre gouvernement était en place en 1992.

Par ailleurs, les banquettes du Bloc étaient plutôt dégarnies, hier, alors que s'amorce la véritable campagne sur le terrain. M. Bouchard, qui a promis d'être aux Communes presque tous les jours, a toutefois nié que cette désaffection soit le reflet de l'échec de la stratégie parlementaire de son parti.

AVIS VOTE DES ÉLECTEURS HORS QUÉBEC

Le Directeur général des élections désire aviser les personnes qui veulent se prévaloir du vote hors Québec que leur demande doit avoir été reçue au plus tard à minuit le 9 octobre 1995.

Le Directeur général des élections a décidé de prolonger la période de réception des demandes en vertu des pouvoirs qui lui sont conférés par la loi.

Veuillez noter les deux adresses où les formulaires de «Demande de vote par correspondance» sont disponibles et peuvent être acheminés de fois complétés:

Montréal	Québec
Directeur général des élections	Directeur général des élections
Vote des Québécois hors Québec	Vote des Québécois hors Québec
1575, boul. Henri-Bourassa Ouest Bureau 325 Montréal H3M 3A9	3460, rue de La Pérade Sainte-Foy G1X 3Y5

Des questions? Appelez-nous!

Pour de plus amples renseignements, n'hésitez pas à communiquer avec nous, de 9 h à 22 h, sept jours par semaine, en composant:

1 800 461-0422 (sans frais)
(appels en provenance de l'extérieur de la région de Québec) ou

(418) 528-0422
(appels en provenance de la région de Québec)

ATS Les personnes sourdes ou malentendantes peuvent composer sans frais: 1 800 537-0644



LE DIRECTEUR GÉNÉRAL
DES ÉLECTIONS DU QUÉBEC
Pierre-F. Côté, C.R.

parce qu'un vote, ça compte

Québec
1995
Référendum

É D I T O R I A L

Paris, New York et les terroristes

François Brousseau

Deux événements survenus ces derniers jours — la mort sous les balles de la police, vendredi, d'un suspect d'origine algérienne dans l'affaire des attentats terroristes en France; la condamnation, dimanche à New York, du cheik Omar Abdel-Rahmane dans la foulée de l'explosion du World Trade Center en 1993 — illustrent à quel point les gouvernements occidentaux sont obsédés par la lutte au «terrorisme islamiste». Avec, malheureusement, la main un peu lourde du côté policier, et l'éthique légère du côté des principes de justice.

Que la poussée du terrorisme au cœur des sociétés occidentales soit un phénomène préoccupant, rien de plus vrai. Qu'au delà de l'indispensable traitement politique et préventif de ce problème, il soit parfois nécessaire d'agiter le bras de la répression et de la punition, c'est inévitable. Mais la mort violente du terroriste présumé Khaled Kelkal, tout comme la condamnation du cheik Omar Abdel Rahmane, laissent un arrière-goût de méthodes expéditives et de justice politique.

Il y a déjà un certain temps que la police française, lorsqu'elle traite de sujets à tonalité sociopolitique (immigrés, défense des frontières...), a la réputation d'avoir la gâchette légère. Il y a un mois, la police des frontières tuait un enfant innocent caché dans le coffre arrière d'un véhicule. Il y a une décennie, la mort violente de Malik Ousséline couvrait de honte la police parisienne.

Les soupçons d'autosatisfaction émis par le ministre français de la Justice Jean-Louis Debré, au lendemain de la mort du jeune Kelkal, vendredi près de Lyon, avaient quelque chose de gênant. «Le coup de filet est complet, a-t-il exulté. Toutes les personnes impliquées sont maintenant arrêtées. Le mécanisme était extrêmement simple.»

En quelques phrases lapidaires, sans aucun regard pour la présomption d'innocence, le jeune cavalier tué par la police était condamné à titre posthume. Le terrorisme algérien en France, c'était lui. Plus besoin de procès: il est mort. D'ailleurs, il l'a cherché, puisqu'il était armé.

Pourquoi, dans ces conditions, s'intéresser aux raisons profondes qui ont pu pousser un jeune beur, qui a passé presque toute sa vie en France, à épouser (apparemment) la cause islamiste? Il aurait pourtant été intéressant d'assister à un procès de ce jeune homme. Cela aurait pu non seulement éclairer la lanterne de la justice sur les ficelles internationales des bombes, mais également faire comprendre un aspect du malaise français, avec ses banlieues, sa

jeunesse désœuvrée, ses problèmes d'immigrés...

Dans l'affaire Omar Abdel Rahmane, aux États-Unis, la critique est d'un autre ordre. Cet homme a bien eu droit à un procès. Mais c'est l'administration de la «preuve» qui laisse ici songeur. Une condamnation basée sur une loi du XIX^e siècle dépoussiérée pour l'occasion — rappelant fâcheusement les régimes autoritaires — sur la «conspiration séditeuse contre l'État». Une «preuve» circonstancielle, fondée sur des contacts indirects et sur une analyse politique des discours du célèbre «cheikh aveugle».

Nul doute qu'Abdel Rahmane, islamiste au verbe haut, qui a exploité jusqu'à sa limite la liberté de parole à l'américaine, est un radical porté par la haine de l'Occident (et des régimes arabes alliés), qui ne désavoue pas les méthodes violentes. Il a peut-être inspiré, dans ses mosquées, certains apprentis terroristes. Piégé par le FBI dont un collaborateur a infiltré son entourage, il a laissé enregistrer des commentaires complaisants sur la violence politique. Mais rien n'a permis de le relier, lui personnellement, au déclenchement de la bombe du World Trade Center. Il a «inspiré», pas «commandé»...

«L'islam politique en lutte contre l'Occident», voilà qui n'est pas seulement un cliché journalistique ou une rengaine réactionnaire. C'est une partie, modeste mais non négligeable, de la réalité musulmane contemporaine. Qui a des ramifications — des enquêtes journalistiques l'ont démontré récemment — jusqu'à Montréal. Et surtout, un défi redoutable aux sociétés libérales.

Mais cette façon d'utiliser la police et les tribunaux — dans ce qui est d'une certaine façon une bataille politique — laisse songeur sur la capacité des démocraties de relever le défi.

Quand la fin politique justifie ainsi les moyens, quelle place reste-t-il pour les principes libéraux du droit, de l'*habeas corpus*, du procès équitable? Sommes-nous dans un tel état de guerre qui justifierait la suspension de nos principes fondamentaux?

Un tel traitement pourrait ultimement avoir un effet contraire à celui recherché: faire d'Omar Abdel Rahmane et de Khaled Kelkal des héros, des «martyrs» de causes au demeurant douteuses.

Les tribunaux et la police mènent une guerre politique contre l'islamisme.

Cégep: une grève inacceptable

Jean-Robert Sansfaçon

Les enseignants de la quarantaine de collèges affiliés à la Fédération nationale des enseignants (FNEEQ-CSN) et à la Fédération autonome du collégial (FAC), ont entrepris une escalade de moyens de pression qui, si la stratégie de leurs dirigeants aboutit, les conduira d'ici peu en grève illégale. La FNEEQ et la FAC refusent l'entente de principe pourtant raisonnable intervenue la semaine dernière entre le gouvernement et la troisième organisation syndicale au dossier, la FEEC (CEQ).

Encore samedi, une publicité publiée dans les journaux prétendait que 10 % des 12 000 postes du réseau collégial étaient menacés de disparition. Une affirmation fautive depuis le début, et que l'entente de principe intervenue avec la CEQ est venue démentir une fois pour toutes: ni les emplois, ni même la tâche des enseignants, pourtant bien inférieure au collège qu'au primaire et au secondaire, ne sont menacés.

Des 48 millions \$ dont il a été question en tout début de négociations, les compressions attendues à même la masse salariale des enseignants ne dépasseront pas 20 millions \$ par année dans la pire des hypothèses, moins les gains salariaux et les améliorations au régime de retraite. Même une application bête d'une telle compression de 20 000 millions \$ n'entraînerait la disparition que de 350 postes sur les 12 000 existants. Ce qui ne risque même pas de survenir. Et quand on sait que quelque 750 postes d'enseignants des collèges ne servent aucunement à l'enseignement, mais à des tâches syndicales et à la coordination administrative des départements, on se dit qu'il y a enflure ver-

bale pour une mobilisation optimale des membres!

Au cours des trois prochaines années, il faudra comprimer les dépenses de tous les grands programmes gouvernementaux d'au moins 5 % par année, tant en santé qu'en éducation. Sans un effort concerté, Québec pourrait être forcé de revoir purement et simplement les structures du système d'éducation, comme il a entrepris de le faire dans le réseau de la santé, notamment par la remise en cause du secteur de l'enseignement général pré-universitaire des collèges dont le coût par élève est plus élevé qu'au secondaire, pour ne conserver que le secteur professionnel. En refusant de revoir la tâche d'enseignement, les représentants syndicaux prennent au nom de leurs membres le risque d'une remise en cause structurelle beaucoup plus fondamentale.

La présente ronde de moyens de pression, grève du zèle et journées d'étude illégales, est d'autant moins acceptable que les conventions de travail ne sont pas encore échues. On comprend que les dirigeants des fédérations syndicales veuillent profiter du train référendaire pour engranger des accords qui les placeraient à l'abri de compressions ultérieures, mais la tactique déployée de façon prématurée trahit les intentions véritables qui la soutiennent.

L'honnêteté exige qu'on cesse immédiatement d'affirmer que 1200 postes d'enseignants et la qualité de l'enseignement sont en jeu. La seule chose qui soit menacée présentement dans les collèges, c'est la paix sociale indispensable à l'apprentissage académique, chaque perturbation étant susceptible d'inciter les élèves les plus vulnérables à abandonner leurs études.

L E T T R E S

Mariage de raison

Parlant de mariage et de divorce comme métaphore à la souveraineté du Québec, Sheila Copps oublie qu'il y a des cas où le pape lui-même accepte que certaines unions célébrées en église soient dissoutes comme si elles n'avaient jamais eu lieu, lorsque ces unions n'ont pas été consommées, ont été contre nature ou autrement insensées. Dans le cas du Québec, si l'on se souvient des événements de 1867, l'union a été un mariage de raison sans le consentement de la population du Québec. Un mariage sans le consentement d'un des conjoints est-il un mariage? Un pays sans le consentement de la population du Québec a-t-il été un pays? Toute l'histoire du Québec depuis le début du mouvement souverainiste est symptoma-

tique de l'union illégitime qu'est celle du Canada et du Québec.

Léopold Bourjo
Montréal, 22 septembre 1995

Du vague dans le gai

Dans ma lettre du 2 septembre dernier, je constatais avec précision, en tant que linguiste, que mon usage personnel (pas scientifique) du terme gai comportait du vague. Je faisais valoir par là à M. Leblanc (lettres des 26 août et 13 septembre) qu'il est difficile d'imposer l'utilisation spécifique de termes qui ont un usage courant dans la population.

Il y a, d'un côté, les scientifiques qui choisissent d'adopter des définitions, lesquelles visent à cerner une réalité. Il y a, de l'autre, l'emploi courant des mots qu'il est difficile de

changer parce qu'ils ont déjà une certaine résonance chez les usagers (d'où l'usage dans les sciences d'un métalangage qui distingue l'usage commun de l'usage scientifique).

On ne peut imposer aux locuteurs un emploi lexical scientifique lorsque l'usage général est déjà différent. L'utilisation des termes gai et homosexuel comporte donc actuellement une part d'imprécision dans l'usage commun, et l'on peut difficilement exiger la spécialisation des emplois par le commun des mortels pas plus que je ne saurais exiger de tout le monde qu'il fasse la nuance entre un nom et un substantif. La recherche est beaucoup plus sérieuse lorsqu'elle accepte de reconnaître que, dans la réalité, il y a toujours du flou.

Michel-François Lagacé
Montréal, 13 septembre 1995



Clinton et la politique étrangère

Bill Clinton ne se préoccupait pas de politique étrangère lorsqu'il s'est présenté à la présidence. Bien au contraire: il y a trois ans, il voulait être un *domestic president* et reprochait à George Bush de se préoccuper davantage des étrangers que des Américains.

Pendant deux ans, il a tenu parole; il fut le premier président à ne pas assister au *briefing* quotidien de la CIA à la Maison-Blanche. Concentré sur l'assurance-santé, il a laissé en plan les situations pourries en Haïti et en Bosnie. Si l'enjeu d'une rencontre à l'étranger n'impliquait pas des emplois américains (ou, du moins, ne pouvait s'expliquer en termes d'emplois), il se montrait peu intéressé.

Aujourd'hui, la situation est bien différente. Avec un Congrès hostile, contrôlé par ses adversaires, les victoires du président se trouvent nettement dans la colonne des matchs à l'étranger.

En Haïti, après deux ans d'hésitations, de messages contradictoires et de menaces non crédibles, M. Clinton a fait une intervention où la diplomatie fut renforcée par l'armée. À la surprise générale, le président Aristide est retourné chez lui et, un an plus tard, malgré les difficultés de la vie quotidienne dans ce pays troublé, l'ère de la violence systématique est révolue.

Dans le dossier bosniaque, le résultat est moins évident, mais le schéma est le même. Pendant trois ans, M. Clinton fut paralysé, coincé entre la volonté morale d'aider les Musulmans de Bosnie et l'espoir que les Européens maîtrisent la situation en tant que crise régionale.

Il se décida enfin à lancer, simultanément, deux initiatives au cours de l'été: la mission diplomatique de Richard Holbrooke et la mission militaire des bombardements aériens de l'OTAN. Malgré la fragilité de la situation actuelle et l'impré-



GRAHAM FRASER

sibilité des pourparlers, un processus de paix est en marche.

La semaine dernière, à la Maison-Blanche: une autre victoire de la diplomatie. M. Rabin et Arafat ont signé un accord qui marque une autre étape dans la normalisation des relations entre Israël et les Palestiniens.

On peut être cynique devant ces trois succès. Le rôle des Américains dans le processus de paix au Moyen-Orient est de moins en moins crucial; ce sont les adversaires eux-mêmes qui ont réussi à maîtriser ce qui était, il n'y a pas si longtemps, un drame. L'aspect exceptionnel, a souligné le premier ministre d'Israël, c'est le caractère routinier, voire ennuyeux de la cérémonie, par rapport à celle qui, il y a deux ans, était empreinte d'une émotion intense.

Et dans le dossier de la Bosnie comme dans celui d'Haïti, le point tournant fut une constatation plus pragmatique qu'idéaliste.

Vraisemblablement, dans les deux cas, il fallait absolument que les images de sang et de violence disparaissent des écrans de la télévision américaine. Chaque soir, les téléspectateurs voyaient le résultat fatal de la politique de non-ingérence passive de M. Clinton. Il fallait donc, selon la Maison-Blanche, une intervention musclée. Ainsi va la politique.

Mais il y a une profonde ironie dans la découverte tardive de M. Clinton quant à ses pouvoirs d'intervention internationale.

C'est au moment même où le président fait des gains sur la scène internationale que le Congrès républicain met un frein à l'activité internationale.

Quand ils ne sont pas carrément isolationnistes, un grand nombre de républicains n'aiment pas l'approche multilatérale de M. Clinton. Ils veulent que les États-Unis se réservent le droit d'intervenir seuls, de façon unilatérale, n'importe où dans le monde, sans les contraintes qu'implique la collaboration avec l'OTAN ou l'ONU. Leur position rompt avec la vision traditionnelle de l'élite américaine, internationaliste et multilatérale, qui fut à la base de la construction des institutions internationales comme l'ONU, l'OTAN et la Banque mondiale.

Mais le multilatéralisme exige expertise, patience et modération. Ce ne sont plus des vertus à la mode au Congrès, où l'excès a bien meilleur goût.

Les républicains préfèrent donc payer des équipements militaires (le Congrès en a voté plus que le client au Pentagone en demandait) que des diplomates. On est en train de réduire le budget du Département d'État de façon drastique et les sénateurs s'amusent à faire des blagues sur les ambassades luxueuses, les Cadillac et les ambassadeurs en smoking. Irrité, un porte-parole du Département a rappelé aux sénateurs que les diplomates américains qui sont morts à Sarajevo roulaient en jeep et portaient des vestes pare-balles.

La riposte était bonne, mais elle n'a pas renversé le courant de pensée républicain selon lequel la diplomatie américaine est une perte de temps et d'argent.

Bill Clinton a dû prendre conscience de l'importance du rôle que les États-Unis sont condamnés à jouer dans un monde où les grands ennemis sont disparus.

Maintenant, le Congrès républicain doit apprendre la même leçon.

À P R O P O S

... du commerce agricole après la souveraineté

Les agriculteurs québécois pourront-ils continuer à écouler leurs produits sur le marché du reste du Canada? Nous croyons qu'à court terme le Québec amorcera des négociations avec le reste du Canada sur cette question et que, très rapidement, tous reconnaîtront qu'il y a de leur intérêt de maintenir les transactions commerciales à leur niveau actuel.

Entre autres, l'Ontario, principal client québécois mais aussi et surtout principal fournisseur du Québec, la Saskatchewan, l'Alberta et le Nouveau-Brunswick auraient décemment trop à perdre de la cessation des transactions commerciales avec le Québec. Pour l'Ontario, il s'agirait de pertes directes de quelque 2,6 milliards \$ de production, de 10 000 à 15 000 emplois en agriculture et d'environ 10 000 emplois dans l'industrie de la transfor-

mation des produits agricoles.

De plus, il faut ajouter en ce qui concerne l'Ontario que la production laitière y est tout aussi importante qu'au Québec. Or, les coûts de production et les coûts de transformation du lait sont légèrement inférieurs au Québec comparativement à ceux de l'Ontario.

Par conséquent, on doit considérer que les producteurs ontariens profitent au moins autant que les producteurs québécois du système de gestion de l'offre, des quotas de lait et des prix plus élevés qui en découlent. La remise en cause de ce système les pénaliserait autant que les producteurs québécois.

L'industrie agro-alimentaire: profil, marchés, interventions, août 1995, Institut national de la recherche scientifique INRS-Urbanisation.

LE DEVOIR

FONDÉ PAR HENRI BOURASSA LE 10 JANVIER 1910

Directrice LISE BISSONNETTE

Rédacteur en chef BERNARD DESCÔTEAUX

Vice-président, finances et administration FRANÇOIS THOUIN

Directeur de l'information CLAUDE BEAUREGARD

Directeurs adjoints de l'information PIERRE BEAULIEU, GUY TAILLEFER

Rédacteur en chef adjoint JEAN-ROBERT SANSAFON

Directeur artistique ROLAND-YVES CARIGNAN

2050, rue de Bleury, 9^e étage, Montréal (Québec) H3A 3M9. Tél.: (514) 985-3333

FAIS CE QUE DOIS

IDÉES

Référendum

Les conséquences d'un NON

Il est clair que les Canadiens rejettent le statu quo

PRESTON MANNING

Chef du Parti réformiste du Canada

STEPHEN HARPER

Critique réformiste en matière d'affaires intergouvernementales

Depuis le début de la campagne référendaire, les parties ont surtout tenté de définir le sens d'un OUI. De façon surprenante, on a peu discuté des conséquences qu'aura un NON au Québec et dans le reste du pays. De prime abord, il est vrai qu'un NON semble synonyme d'acceptation du statu quo. Les échecs constitutionnels des dernières années excluent la possibilité d'obtenir de nouveaux changements par la voie des négociations fédérales-provinciales. À Ottawa, le nouveau gouvernement libéral a poliment adopté les politiques de son prédécesseur conservateur, perpétuant la vieille façon de gouverner des partis traditionnels. Et il prétend que les Canadiens n'auront aucun problème sérieux à affronter tant qu'ils auront des sentiments positifs à l'endroit de leur pays. Pourtant, il est clair que les Canadiens rejettent le statu quo. Hors du Québec, des gouvernements de toutes les couleurs politiques ont mis en œuvre des programmes de réforme radicale et ont été réélus par la suite. Le changement n'est peut-être pas aussi évident au gouvernement fédéral, mais il l'est par contre dans l'enceinte même du Parlement.

La Chambre des communes est maintenant dominée par trois partis avec des bases régionales. Trois visions du pays traditionnellement différentes ont remplacé le consensus traditionnel. Le gouvernement «national», le Parti libéral, reste attaché à sa philosophie centralisatrice, légèrement tempérée par les réalités financières. Dans l'opposition, le Bloc québécois réclame un partenariat fondé sur l'égalité entre les deux «nations», anglaise et française, et a poursuivi cette logique jusqu'à sa conclusion séparatiste. Quant aux réformistes, ils proposent tout aussi clai-

rement la vision alternative d'une fédération composée de provinces égales. Ce nouvel alignement politique au Parlement n'est pas accidentel. Il trouve son origine dans l'histoire canadienne et a commencé à s'enraciner lors des événements de 1980-1982. Le gouvernement libéral fédéral a alors entrepris deux initiatives qui ont eu des conséquences durables, soit la mise en place du Programme énergétique national et le rapatriement de la Constitution.

Ces deux événements nous ont brutalement rappelé la réalité du système politique canadien. Peu importe le nombre de partenaires au sein de la confédération, ce sont les centralisateurs, et non pas les fédéralistes au sens strict, qui dirigent le pays. Les gouvernements traditionnellement centralisateurs, conservateurs et libéraux, ont dominé la confédération en exploitant avec brio les divisions régionales, tout en clamant que c'était dans «l'intérêt national» d'agir ainsi. Leurs calculs électoraux s'appuient sur la domination pure et simple de certaines régions sur d'autres, même lorsque les intérêts vitaux d'une région sont en jeu.

Cette tendance centralisatrice est remise en question aujourd'hui, et pas seulement par les alternatives réelles présentées dans l'opposition. D'importantes tendances historiques minent progressivement la capacité du pouvoir central d'exploiter les divisions régionales. Cette vérité s'applique à nos deux principaux clivages nationaux.

D'abord, la notion historique de cœur industriel et d'arrière-pays s'est considérablement érodée. Depuis plus de 100 ans, les politiques centralisatrices sur le commerce, le transport, l'industrie et le monnaie reposent sur l'exploitation de la division entre le Canada central et les «régions» ou, plus simplement, entre l'Est et l'Ouest. Toutefois, cette division a été rendue obsolète par l'évolution économique — la mondialisation, les changements technologiques, le libre-échange. Nous sommes tous des Nord-Américains aujourd'hui, et toutes les parties du pays sont maintenant des régions. Deuxièmement, le fondement des divisions historiques entre Anglais et Français s'est affaibli, que ce soit dans le domaine des affaires étrangères, de la religion ou des politiques linguistiques. Les priorités du pouvoir central ont né-

cessité, à certains moments, une coalition des provinces anglophones contre le Québec et, d'autres, la manipulation d'un Québec solidaire contre les divisions ailleurs au Canada. Cependant, le lien avec l'Empire britannique a depuis longtemps perdu sa signification. La société distincte de Duplessis, agraire et dominée par l'Église, fait aussi partie de l'histoire. Les minorités linguistiques, depuis toujours au centre des conflits sur la langue, occupent maintenant une place réduite. Au Québec, les préoccupations des simples citoyens ressemblent de plus en plus à celles des autres Canadiens, tout comme les préoccupations du Canada ressemblent maintenant à celles d'autres pays de la Troisième vague.

La campagne référendaire actuelle occulte plus qu'elle ne reflète ces changements. À la veille du XXI^e siècle, les camps du OUI et du NON poursuivent leur bataille pour obtenir une version améliorée des années 1960. Les fédéralistes du statu quo et les séparatistes purs et durs veulent la même chose, c'est-à-dire un gouvernement centralisé qui intervient partout. Leur seul point de désaccord consiste à savoir si ce gouvernement devrait siéger à Ottawa ou à Québec.

Un NON fera d'Ottawa le gagnant de ce débat d'un autre âge et le point de mire d'un nouveau débat soulevé par les réalités modernes. La question du Québec sera suivie de conflits pancanadiens. Ces débats porteront sur des questions de gestion gouvernementale plutôt que sur des négociations constitutionnelles et des symboles nationalistes.

Les tenants d'une nouvelle confédération décentralisée et les vieux défenseurs d'un État quasi unitaire s'affronteront sur cette nouvelle question nationale. La coalition séparatiste sera divisée par de nouvelles alliances. Et une vision réaliste du fédéralisme canadien émergera, en opposition au statu quo, quelque part entre «un Québec égal à l'Île-du-Prince-Édouard» et «un Québec égal à toutes les autres provinces réunies». Les réformistes sont déterminés à remplacer les symboles par des solutions, à oublier les différends historiques pour se concentrer sur les opportunités offertes, et à proposer des solutions pour mieux gouverner un pays qui a dangereusement besoin d'un meilleur gouvernement.

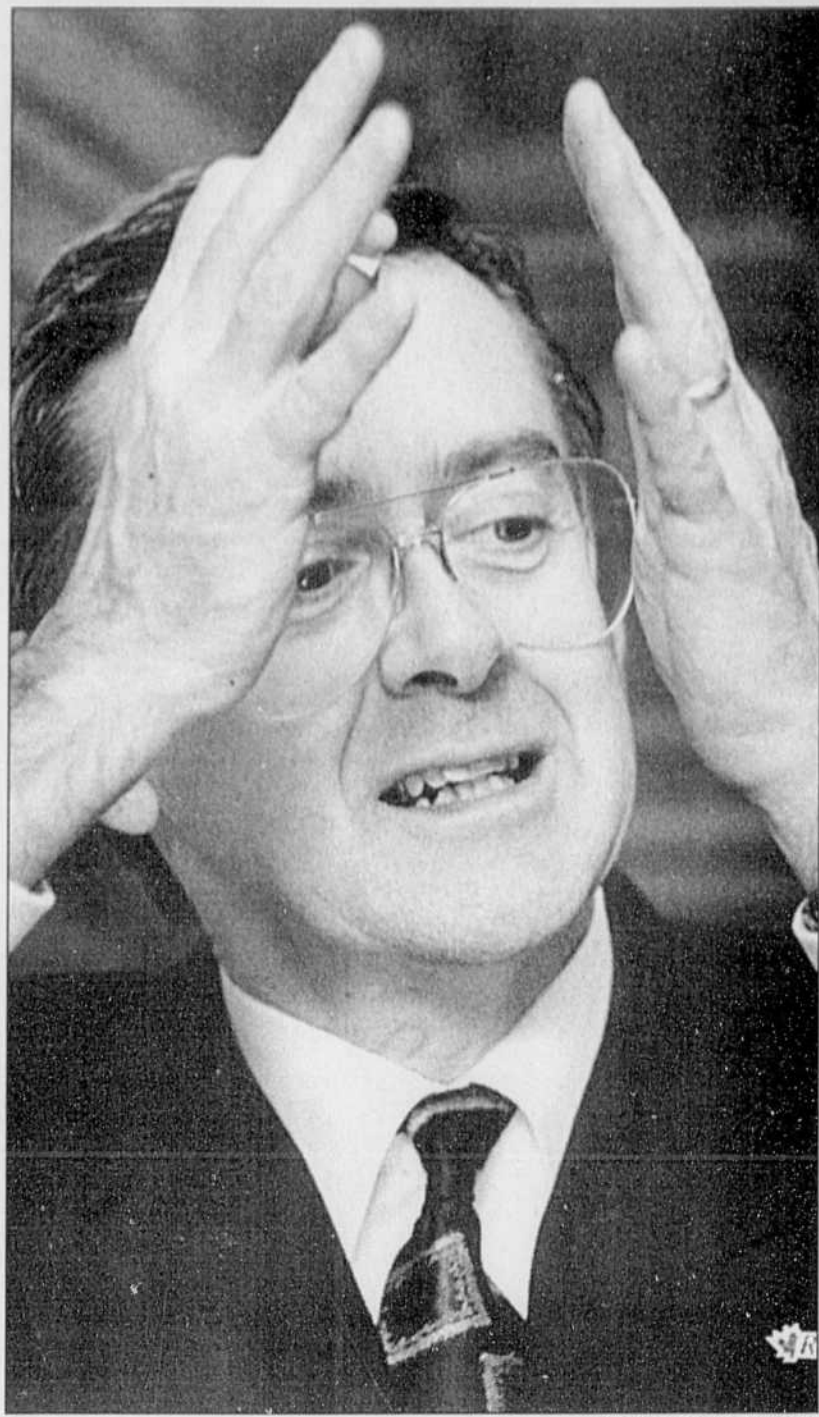


PHOTO JACQUES NADEAU

Preston Manning: «Les fédéralistes du statu quo et les séparatistes purs et durs veulent la même chose, c'est-à-dire un gouvernement centralisé qui intervient partout. Leur seul point de désaccord consiste à savoir si ce gouvernement devrait siéger à Ottawa ou à Québec.»

Lettre à un Québécois anglais

Nous sommes confrontés de part et d'autre à notre différend

C'est seulement au sein d'un peuple qu'un homme peut vivre en tant qu'homme parmi les hommes.

Hannah Arendt

PAUL CHAMBERLAND

Cofondateur de la revue Parti Pris, l'auteur a publié plusieurs essais et ouvrages de poésie. Il est professeur au département d'études littéraires de l'Université du Québec à Montréal.

Ce texte est tiré de l'ouvrage

Trente lettres pour un oui publié ces jours-ci chez Stanké.

Avant comme après un oui ou un non, nous sommes confrontés de part et d'autre, cher ami, à notre différend. Tout aussi de résolution commande, me semble-t-il, de venir à bout de deux illusions, antithétiques l'une en regard de l'autre.

Il y a autre que l'ennemi pour acquis, quels que soient leurs motifs, que la solution au «problème» québécois ne peut être conçue ni appliquée en dehors du Canada. Vous aurez sursauté à ce blanc qui étrange la phrase à un mot de la fin. Je vous propose une alternative: ou y insérer le terme qui vous paraîtrait convenir, ou supporter ce blanc comme moi. Que je vous dise tout de même, le mot *cadre* s'était mis de travers dans mon chemin. Je ne l'ai guère trouvé moins insignifiant que chose ou *machin* et, pour cette raison, je l'ai jugé impropre à un autre usage que celui de la langue de bois. L'autre illusion? Il y a ceux qui croient que l'accession du Québec à la souveraineté va régler par elle-même tous les problèmes. Ceux-là font bon marché de tout ce qu'implique le différend.

Je présume que vous vous considérez d'abord comme canadien. Comment envisagez-vous alors l'éventualité d'une réponse positive au prochain référendum? Je me garderais bien de préjuger de votre réponse. Je présume seulement, sans quoi il serait vain de m'adresser à vous, que vous tenez pour inviolables les règles de l'exercice démocratique. Je ne fais pas mystère de mes convictions indépendantistes. Le fait que je ne prenne nullement à la légère notre différend me donne même l'occasion d'exprimer le fond de ma pensée: je suis pour l'indépendance du Québec... en tant que Canadien.

Je ne cours pas grand risque à vous imaginer, cette fois, déconcerté. Un brin sur vos gardes, vous flairez quelque astuce. Mais peut-être, au contraire, avez-vous souri, attendant la suite. La voilà.

Je suis canadien depuis treize générations, la souche est canadienne. Le rappel de cette souche suscite assez souvent le malaise. On vous pousse du coude pour que vous rangiez ça dans le grenier aux vieilleries. Je devrais avoir honte de mes ancêtres, ce que d'ordinaire on n'attend nullement des Canadiens anglais ni des autochtones. Aux yeux de certains, je devrais expier «le crime d'être né» (l'expression est d'Alain Finkiel-



PHOTO JOSÉE LAMBERT

Paul Chamberland: «À mes yeux, ce qu'on promet désormais comme «fédéralisme» désigne une imposture puisqu'il recouvre une entreprise (fort ancienne au demeurant) qui vise à éliminer à plus ou moins brève échéance l'une des nations formant la dualité canadienne.»

kraut), d'être qui je suis: le descendant de ceux qui ont fondé un pays appelé le Canada, d'appartenir à la nation, initialement appelée «canadienne», qui a implanté sur ce continent une *autochtonie française*. Mais, pour peu que je fasse état de la nécessité de parer aux dangers qui menacent cette composante constitutive de la réalité *politique* canadienne, tout un chœur de bons apôtres déclarent, ofusqués, que le bois de cette souche est irrémédiablement infesté de champignons nazoïdes. Je reconnais dans cette fiction la manière, heureusement fort reconnaissable, d'une dénégation.

Quatre cents ans d'histoire

Que dire à ceux qui ont brandi dans l'œil quand ils m'abordent? Une chose fort simple: qu'ils me méprisent en écartant, comme une contingence, qu'ils jugeront ou suspecte ou charmante selon leur humeur, mais négligeable dans tous les cas, les quatre cents ans d'histoire et de culture qui ont fait le Canada dans sa réalité française. Quand ils prétendent vouloir non bien en m'invitant à tenir pour suspecte mon appartenance, et ce, pour donner un gage incontestable de ma foi en l'universelle démocratie, je leur ferai alors remarquer qu'ils méconnaissent la raison même qu'ils invoquent: le respect de l'autre.

Le Québec a voté oui au Canada en 1980. Rappelez-vous: «Mon non est québécois». Je vous laisse penser si cette astucieuse formule publicitaire encourageait l'aveuglement volontaire d'optimistes béats ou le reniement de soi. Quelle que soit l'interprétation qu'on en fasse, la décision «québécoise» de 1980 impliquait en principe la possibilité d'un nouveau «pacte» confédératif qui consacrerait *politiquement* la dualité canadienne. Vous connaissez la suite: le rapatriement unilatéral de la Constitution, Meech, Charlottetown. Le Canada anglais a dit non au Canada français. Il n'a même pas consenti ce qu'on peut difficilement

tenir pour davantage qu'un hochet symbolique: la «société distincte». L'un des Canadas a rejeté l'autre et il se trouve des gens qui s'entêtent encore à nous faire croire à la volonté d'«ouverture» d'un fédéralisme que, pour ma part, j'appellerai «réel» comme on disait naguère «socialisme réel». Dans les circonstances, accordez-moi, au nom du simple bon sens, de voir là une mauvaise plaisanterie. C'est encore peu dire. À mes yeux, ce qu'on promet désormais comme «fédéralisme» désigne une imposture puisqu'il recouvre une entreprise (fort ancienne au demeurant) qui vise à éliminer à plus ou moins brève échéance l'une des nations formant la dualité canadienne. Qui veut «détruire» notre beau pays le Canada selon vous? La fourberie, la mulerie («faire mal au Québec», cela a été dit, et par un «collaborateur de service»), voire l'incitation à recourir au besoin à la force pour remettre à sa place le récalcitrant, tout cela révèle crûment ce que dissimule et refoule la dénégation pratiquée par les adversaires du Canada français: en faisant passer le nationalisme identitaire défensif des Canadiens français du Québec pour ethniciste, voire raciste et fasciste, ils projettent leur propre nationalisme identitaire de *dominants*. S'il reste encore une épithète à accoler à ce fédéralisme-là, j'emploierai, à la suite de Lise Bissonnette, celle d'*impérial*, qui contredit, bien entendu, le substantif qu'elle qualifie.

Pour mieux dénier sa propre négation du *deux*, le Canada anglais, s'affichant multiceci multicele, prétend représenter et incarner l'ouverture universelle aux «différences» et se faire le champion de l'État de droit. Oui, j'ai bien écrit le Canada anglais, et non le Canada. Le premier se fait passer pour le second, telle est l'imposture que recouvre habilement la propagande fédéraliste. Je pressens que vous allez faire valoir en contre-argument la politique du bilinguisme dans le champ des services gouvernementaux. La réussite relative de cette politique, du reste de plus en plus ouvertement contestée, est de nature à susciter le doute. Elle a surtout servi d'alibi à la situation dans laquelle on maintient les Canadiens français hors Québec, celle d'une minorité en butte à des embûches et à des vexations telles qu'elles rendent sa survie précaire et portent parfois atteinte à la simple dignité humaine. Ne trouvez-vous pas étonnant le silence fait, au Canada anglais, sur les manifestations d'hostilité, voire de hargne raciste, que doivent supporter mes compatriotes? Un tel silence contraste singulièrement avec les hauts cris que ne manque pas de susciter le moindre soupçon d'atteinte aux droits de la «minorité» canadienne-anglaise du Québec. Je vous laisse à penser les motifs d'une telle «différence» de traitement.

Une langue, une nation

Tout se passe comme si l'anglais n'était pas une langue, comme si les Canadiens anglais ne formaient pas une nation. Reconnaître ouvertement cette réalité «distincte» impliquerait inévitablement de prendre en compte de manière conséquente la dualité nationale constitutive de la réalité *politique* du Canada et, du coup, l'effet effectif de cette dualité qu'a toujours pratiqué, autant qu'elle le pouvait, l'héritier du passé colonial britannique, la nation canadienne-anglaise. Seule la résistance de la nation française au Québec, résistance portée à la pleine affirmation de soi depuis les années soixante, a donné lieu au recul de la politique «assimilationniste», que regrettent bon nombre de nostalgiques de l'orangisme. C'est en grande partie grâce à la caution de ces «collaborateurs» canadiens-français qui ne lui ont jamais fait défaut que la nation canadienne-anglaise, en toute impunité sous ses masques bariolés aux couleurs d'universalisme, de démocratie et, récemment, de multiculturalisme, a pu faire prévaloir son *nationalisme identitaire dominant*.

L'odieuse est portée à son comble lorsque la nation canadienne-anglaise, s'identifiant fallacieusement au tout du Canada et s'attribuant, sous la fausse représentation fédéraliste, le mérite de l'universalisme démocratique, se croit autorisée à dénoncer l'autre différence comme incurablement entachée de particularisme, d'ethnicisme, voire de racisme du fait qu'elle ne voit pas à sa propre disparition. Seules des grenouilles impressionnables et prêtes à se faire les travestis de l'universel peuvent avaler comme une couleur leur éventuelle ghettoïsation «multiculturelle» dans une province «comme les autres».

Dans ces conditions, je vous le demande, pourriez-vous tirer quelque fierté d'appartenir à un pays fondé sur l'exclusion d'une nation par l'autre? Mais je sens que vous allez me rappeler qui vous êtes. Et voici, avec ce motif de l'appartenance, l'épineuse question de notre différend.

Vous vous dites canadien. Je le dis tout autant. Seulement nous savons que nous ne disons pas tout à fait la même chose. Vous me permettrez d'insister là-dessus car c'est selon l'angle de cette identité *non identique* que je crois tenir un moyen approprié à l'éventuelle résolution de notre différend (dans la mesure du possible).

Le Canada est duel

Dire: le Canada, c'est inévitablement évoquer l'un et l'autre Canadas. Le Canada est duel. Pourrait-on le dénier? Je n'ignore pas qu'il soit aussi autre chose. Mais même alors il n'en est pas moins déterminé par le fait de la dualité. Eh bien! le deux en un, ça n'a pas marché pour les raisons que j'ai dites. L'accession du Québec à l'indépendance n'est ni la sécession d'une province ni un projet ethniciste, elle est désormais, *projet l'autre Canada*, la seule façon d'être canadien sans avoir à se renier soi-même. L'histoire a fait que ce Canada-là soit à l'heure actuelle le Québec. En tant que Canada différencié de l'autre, il recueille, tout autant que l'anglais, l'héritage des valeurs occidentales et universelles, notamment celles qui fondent l'État de droit. Les citoyens du Canada français, depuis des générations (vous savez, je le présume, que l'insurrection de 1837 et 1838 a été motivée par les idéaux démocratique et républicain), adhèrent, à de rares exceptions près, à ces valeurs qui ont fait leur histoire et leur être même. Aussi lorsqu'on brandit à notre intention le bonhomme Sept Heures du nationalisme ethnique, nous voyons là le leurre grossier de ceux qui tentent de dénier ainsi leur propre nationalisme, celui du plus fort (ne sommes-nous pas bien placés pour comprendre ce que comporte de dangers le nationalisme?). L'appartenance, d'ordre historique et culturel, à ce que j'ai appelé l'autochtonie française a été et reste une composante essentielle de ce Canada aujourd'hui en grande partie rassemblée en territoire québécois (autochtonie, ne quittez-les, fortement métissée, et ce depuis longtemps, quant à l'origine de ses membres). À ce titre, il a pleinement le droit d'exister en tant qu'État démocratique, existant que l'autre, qui n'est pas moins différencié selon l'appartenance nationale et culturelle.

Je ne vois guère, autrement qu'à la faveur de l'indépendance, si toutefois nous tenons à ce que chacun des Canadas respecte la réalité de l'autre, comment nous pourrions trouver un meilleur terrain d'entente pour aplir notre différend. En m'adressant à vous, cher ami, je m'engageais du coup à penser toutes ces choses en tenant compte des liens formés selon l'histoire commune aux deux Canadas. Croyez-vous qu'être québécois, dans un pays indépendant, aurait sens et légitimité si, justement du fait de cette histoire commune, on ne pouvait l'entendre de tous les citoyens de ce nouvel État... canadien?

Le courrier de nos lecteurs

Le Devoir est heureux d'accueillir dans cette page les analyses et commentaires de ses lecteurs. Etant donné la réponse enthousiaste de ces derniers, nous nous réservons la possibilité de réduire la longueur des textes retenus. Nos correspondants sont invités à joindre à leur envoi une disquette pour faciliter et accélérer la saisie de leurs propos.

À noter que, sauf lors de situations d'urgence, la transmission par télécopie n'accélère pas la publication, au contraire. La longueur des textes ne devrait pas dépasser 1000 mots, ou 7000 caractères.

L'ÉQUIPE DU DEVOIR

LA RÉDACTION Journalistes à l'information générale et métropolitaine: Sylvain Blanchard, Paul Cauchon, Jean Charrier, Louis-Gilles Francoeur (environnement), Kathleen Lévesque, Caroline Montpetit, Bernard Morrier, Isabelle Paré, Louis Lapierre (adjoint au directeur de l'information), Konrad Yakabuski; Jean-Pierre Legault (responsable des pages thématiques), Diane Précourt (pages éditoriales, responsable de la section Tourisme); Martin Duclos et Christine Dumazet (recteurs); Jacques Grenier et Jacques Nadeau (photographes); à l'information culturelle: Michel Belair (responsable), Stéphane Baillargeon, Paule des Rivières, Robert Lévesque, Benoît Mungier, Odile Tremblay; à l'information économique: Gérard Bérubé (responsable), Robert Dufresne, Claude Lévesque, Serge Truffaut, Claude Turcotte; à l'information internationale: Jocelyn Coulon (responsable), François Brousseau (éditorialiste), Antoine Char, Sylviane Tramière, Clément Trudel; à l'information politique: Pierre O'Neill, Jean Dion (correspondant parlementaire à Ottawa), Gilles Lesage (correspondant parlementaire et éditorialiste à Québec), Michel Venne (correspondant parlementaire à Québec); Serge Chapleau (cartooniste); à l'information sportive: Yves d'Avignon; Marie-Claude Petit (communications), Marie-Hélène Alarie (secrétaire à la rédaction), La Documentation: Gilles Paré (directeur), Manon Scott, Serge Laplante (Québec), Rachel Rochefort (Ottawa). LA PUBLICITÉ Lucie Pinsonneault (directrice), Yves Williams (superviseur, Anis publicis et annonces classées), Jacqueline Avril, Daniel Barbeau, Jean de Billy, Brigitte Cloutier, Gyslain Côté, Marlène Côté, Sylvie Hanna, Christiane Léguat, Suzanne Miscevic, Jacques A. Nadeau, Micheline Ruellan, Monique Verreault (publicitaires); Sylvie Laporte, Pierre-Robert Rousseau, Micheline Turgeon; Michèle Bouchard (secrétaire). L'ADMINISTRATION Yves Bouthiette (contrôleur), Dany Dépatie (adjointe à l'administration et coordonnatrice aux ressources humaines), Nicole Carmel (responsable des services comptables), Jeanne-d'Arc Houde (secrétaire à la direction); Florine Cormier, Céline Furoy, Nathalie Perrier, Danielle Ponton, Danielle Ross. LE MARKETING ET SERVICE À LA CLIENTÈLE Johanne Brien (secrétaire), Manon Blanchette, Monique L'Heureux, Lise Lachapelle, Rachelle Leclerc-Venne. LA PROMOTION ET LES RELATIONS PUBLIQUES Louise Gagné (directrice), Christian Guy (superviseur à la promotion des abonnements), LA PRODUCTION Jocelyn Arsenault (directeur de la technologie et des approvisionnements), Michael Schneider et Marie-France Turgeon (direction de la production), Johanne Brunet, Danielle Cantara, Richard DesCormiers, Marie-Josée Hudon, Sylvain Lesage, Michèle Malenfant, Christian Vien, Olivier Zaida. LE CONSEIL DU DEVOIR INC. Marcel Couture (président), LA FONDATION DU DEVOIR Marcel Couture (président), Roger Boisvert (vice-président et directeur général).

LE DEVOIR

ACTUALITÉS

CHRONIQUE
RÉFÉRENDIAIREMajoritaires
et francophones

Il semble que le tabou soit levé. En janvier 1993, Jacques Parizeau avait été mis au ban pour avoir déclaré que les francophones peuvent réaliser la souveraineté du Québec et ce même si les anglophones et les allophones votent massivement contre. Il avait dû s'expliquer devant les représentants de groupes ethnoculturels et avait créé un malaise au sein de son parti.

En janvier dernier, M. Parizeau a accepté la démission de son conseiller Pierre Bourgault quand ce dernier, piégé par un journaliste, avait affirmé que si la majorité francophone était empêchée de faire la souveraineté à cause du vote massif des autres pour le NON, cela pourrait provoquer une situation dangereuse. M. Bourgault est resté amer à propos de cet incident et avait déploré que M. Parizeau ait ainsi cédé à un lobby anglophone.

Il y a 15 jours, les libéraux ont ramené l'affaire, s'appuyant sur des déclarations similaires de deux souverainistes en vue, et ont invité M. Parizeau à se dissocier de leurs propos. Ce dernier n'en a rien fait. De sorte qu'il fut accusé d'intolérance. Le député Christos Sirros a reproché aux souverainistes de pratiquer un «nationalisme ethnique» en vertu duquel le vote d'un francophone aurait plus de poids que celui d'un autre.

Or dimanche, dans un message télévisé, M. Parizeau n'a pas fait de cachette: l'enjeu du référendum est de «décider, surtout, de ne plus être une minorité dans le pays de nos voisins anglophones mais une majorité dans notre propre pays. Affirmer une fois pour toutes notre langue et notre culture, francophone d'Amérique».

En clair, la souveraineté est une affaire avant tout de francophones qui ont une langue à protéger. Les autres sont les bienvenus et ont les mêmes droits. On comprend qu'ils puissent être contre la souveraineté. Mais les francophones veulent «assurer leur sécurité linguistique».

Le président souverainiste de la CSN, Gérard Larose, a dit récemment qu'il parlerait franc, qu'il ne se laisserait pas intimider par des accusations d'intolérance même si elles viennent d'un immigré. Le camp du OUI va revenir au discours identitaire. La Commission nationale sur l'avenir du Québec avait réhabilité les raisons culturelles qui mènent un peuple à souhaiter accéder à la souveraineté. Elle affirmait l'existence d'une majorité québécoise au nom de laquelle elle réclamait un pays de langue française. M. Parizeau, dans un discours avant l'été, a lui-même repris le combat identitaire en déclarant que si les Québécois votent NON, c'est leur existence même comme peuple qui va s'effiloche.

Il en rajoutait, dimanche, en disant que si le NON l'emporte, au bout d'un certain nombre d'années, il était possible que l'histoire donne raison à Jean Chrétien: «notre seule différence, ce sera de parler anglais, avec un accent». Sans lier les futures générations, il ajoutait qu'il est «possible que le 30 octobre soit notre dernier rendez-vous collectif». Les Québécois avaient eu une chance de se prononcer en 1980, une seconde s'offre à eux. «Ce n'est pas donné à tous les peuples une seconde chance».

Un conseiller du premier ministre expliquait hier que ça n'a pas été simple d'arriver à ce référendum. Il a fallu l'échec de Meech, des commissions, des débats déchirants au Parti libéral, l'accord de Charlottetown, un référendum perdu, l'élection du Bloc québécois à Ottawa puis une élection serrée l'an dernier, portant le PQ au pouvoir. Ce conseiller n'a pas parlé du fameux virage du printemps dernier. Il aurait pu. Ce fut compliqué. Il n'est pas évident que de telles circonstances puissent se reproduire.

En outre, un courant existe au PQ de gens qui pensent qu'au fur et à mesure que le nombre de Néo-Québécois augmente, par l'arrivée chaque année de quelque 30 000 ou 40 000 immigrants, les chances de la souveraineté diminuent, car les immigrants, à qui le Canada accorde la citoyenneté et les droits qui l'accompagnent, lui sont loyaux. C'est normal. En outre, le temps joue en faveur de l'intégration dans les mœurs et dans le droit québécois de la Constitution de 1982. Déjà, ses dispositions ont été intégrées par le gouvernement de Robert Bourassa à la Charte de la langue française.

Bref, M. Parizeau joue le tout pour le tout. Il soumet aux francophones l'idée que c'est maintenant ou peut-être jamais, sans vouloir exclure cependant les communautés culturelles et la minorité anglophone de l'avenir du Québec. Les sondages montrent d'ailleurs éloquentement la scission. Une pluralité de Québécois (46 %), dans le sondage SOM publié aujourd'hui, vote pour le OUI. Tandis que 86 % des non francophones votent pour le NON.

SONDAGE 20 % des répondants pourraient encore changer d'idée

SUITE DE LA PAGE 1

le NON domine chez les 18-34 ans et les 55 ans et plus. La marge d'erreur est de plus ou moins 2,7 % pour les résultats du Québec et de plus ou moins 3,5 % pour les résultats du Canada.

Les sondeurs ont voulu vérifier la solidité des intentions de vote. Or, 20 % des répondants ont avoué qu'ils pourraient encore changer d'idée. Cette apparente instabilité est formée de 22 % de ceux qui déclarent leur intention de voter OUI et de 17 % de ceux qui songent à voter NON.

La clarté de la question demeure pour une forte proportion de l'électorat un sujet d'insatisfaction. «Est-ce que la question référendaire, telle que formulée, permet aux Québécois de dire clairement s'ils veulent que le Québec devienne un pays souverain?» 49 % des personnes interrogées ont répondu par l'affirmative, alors que 46 % ont dit non et que 5 % n'ont pas exprimé d'opinion. Il y a même 19 % des souverainistes qui ne la trouvent pas claire.

Mais dans quelle mesure la formulation de la question peut-elle influencer la réponse? Pour le savoir, les sondeurs ont eu recours à la question brutale. Or, 52 % se sont prononcés contre «la séparation du Québec du reste du Canada» et 38 % en faveur. Une clarté qui n'a pas empêché 10 % de demeurer discrets.

Le sondage comportait une question qui a entraîné une réponse peut-être plus significative que toutes les autres. Appelés à choisir entre les deux options incar-

nées par les camps du NON et du OUI dans cette campagne, 46 % des répondants ont dit préférer le *statu quo* et 44 % (dont 51 % de francophones) ont opté pour le «Québec pays souverain». 10 % sont demeurés cois.

Et pourtant la crainte de subir les effets de la souveraineté semble en voie de disparaître de l'esprit des gens. Parce que si 45 % des Québécois estiment que le Québec a «plus à perdre», il s'en trouve 43 % pour penser qu'il a «plus à gagner». D'ailleurs, 67 % sont d'avis que c'est le Canada qui a le plus à perdre. À l'inverse, 93 % des Canadiens des autres provinces se disent convaincus que c'est le Québec qui aurait le plus à perdre à travers cette opération. Enfin, 48 % des Québécois ont l'impression que dans un Québec souverain, la situation économique «va s'améliorer ou rester la même», alors que 44 % sont plutôt portés à croire qu'elle «va se détériorer».

Même s'ils acceptent volontiers d'exprimer leur préférence, les Québécois demeurent prudents quand on leur demande de faire des prévisions sur l'issue du référendum. 46 % prédisent une victoire du NON, 24 % seulement croient que c'est le OUI qui va l'emporter et 30 % se rangent dans le camp des discrets. Des données qui laissent croire que les souverainistes sont beaucoup moins optimistes que les fédéralistes. Dans le reste du Canada, c'est 75 % des 798 répondants qui ont prédit une victoire du NON.

Dans une perspective lointaine, le scepticisme bat en retraite et fait place à la certitude que l'accession du Québec à la souveraineté deviendra une réalité incontour-

nable. 55 % des Québécois prévoient «qu'un jour le Québec deviendra souverain», alors que seulement 35 % persistent à croire que cela n'arrivera jamais et que 10 % n'ont pas encore d'opinion sur le sujet. Même 40 % des non francophones du Québec et 30 % des Canadiens des autres provinces estiment que c'est inévitable.

Si l'on compare l'état de l'opinion publique d'aujourd'hui avec 1980, l'on constate qu'à l'époque le OUI était peut-être en meilleure posture. Un sondage Crop-SRC réalisé en mars 1980 accordait 44 % au OUI et 44 % au NON, avant répartition des 12 % d'indécis. Au référendum du 20 mai 1980, le OUI a recueilli 40,4 % et le NON 59,6 % du vote.

Que faut-il déduire de l'analyse comparative des intentions de vote publiées au cours des derniers jours par les différentes maisons de sondage qui ont toutes confirmé l'avance du NON: Créatec, huit points; Crop, dix points; Som, dix points; Léger et Léger, 6,4 points; Michel Lepage, le sondeur-maison du PQ, 4,8 points.

Faut-il conclure à l'erreur ou à un soudain revirement de tendance de l'opinion publique? Il n'y a pas nécessairement de contradiction, soutient Jean-Marc Léger, faisant remarquer que son sondage et celui de Lepage sont plus récents et donc, sont plus susceptibles de donner l'heure juste, en ce que certains événements favorables au OUI ont probablement influencé l'intention de vote. C'est une hypothèse qui se défend et qui mérite d'être vérifiée. Il faudra donc attendre les résultats du prochain sondage avant de sauter aux conclusions.

BROUES Déçu de la politique

SUITE DE LA PAGE 1

«pinçaient» toujours autant pour Garou.

Devant une salle chauffée à bloc, Charlebois a présenté un spectacle pot-pourri de ses grands succès qui plaisent tant aux Français. Robert Charlebois reste un des rares Québécois capables de transformer les spectateurs un peu guindés de Paris en public de salle paroissiale. Dans ce spectacle détonnant, il n'a pas manqué de faire allusion à «toutes les conneries» qu'il avait racontées aux médias cette semaine.

Il faut dire que Charlebois traîne depuis deux semaines ses états d'âme de stations de radio en studios de télévision. Une opération médiatique très bien menée: «C'est la totale», dit son attaché de presse. Il a été invité à *Taratata*, la prestigieuse émission de variétés de France 2, avec Laurent Voulzy et Alain Souchon. On l'a vu à TV5, Canal Plus et LCI (le RDI français). Les journaux télévisés des trois grandes chaînes s'approprient à parler de son spectacle.

Partout, Charlebois ne manque jamais de dire qu'il est déçu de la politique. TF1, la première chaîne française, le présentait hier comme un chanteur qui est contre tout ce qui divise. «Pour être sincère, je ne crois plus à la démocratie, disait-il sur France Inter. Je trouve que la démocratie fait trop le jeu de l'argent. Un jour, on verra de ceux qui vont aux urnes.» Voilà pourquoi, dit-il, il a rejoint les NSP (Ne se prononcent pas), «dernière garantie de la démocratie».

Lorsqu'on lui demande s'il votera au référendum, il ré-

pond oui, «ne serait-ce que pour annuler». Mais, interrogé par *Le Devoir*, il précise qu'il n'annulera pas le 30 octobre prochain. Toujours évasif, il déclare: «C'est bien beau le Québec libre, mais le Québec libre réuni, ça serait encore plus beau.» On n'en saura pas plus, sinon dans sa chanson *Vieux d'amour* où il disait hier «J'veux d'amour tuisite, pas après l'référendum».

Si Robert Charlebois a perdu le goût de la démocratie, il n'a pas perdu celui de la provocation. Sur Canal Jimmy, devant un public jeune, on lui avait demandé de présenter un objet qui lui tient à cœur. Il en a profité pour tirer deux gros joints de ses poches devant une douzaine d'adolescents hilares et une animatrice éberluée. «Mais, y a longtemps que j'touche pas à ça», dit-il.

Car il y a longtemps que Charlebois a lâché le «pot» pour la bière. Il a d'ailleurs pris soin de faire coïncider le lancement en France des bières d'Unibroue, dont il est vice-président, avec sa rentrée parisienne et la sortie de son disque «live» (*La Maudite Journée*). Les affiches du spectacle et du disque reproduisent le petit diable des bouteilles de bière, et les paroles d'*Ordinaire*, «J'fumerais, j'boirais de la bière», sont devenues: «J'fumerais du pot, j'boirais d'ma bière.»

Unibroue vient en effet de signer un contrat avec les supermarchés Casino, La Maudite, la Raftman, la Fin du monde et la Blanche de Chambly sont depuis peu dans les 108 supermarchés du groupe. Elles seront aussi, dès novembre, dans les 55 magasins Auchan. Cette opération de 250 000 dollars (sans compter la publicité faite

par Charlebois) devrait permettre à Unibroue de vendre 30 000 caisses d'ici le 31 décembre et d'augmenter de 6 % son chiffre d'affaires.

Chez Unibroue, on semblait surpris, pour ne pas dire embarrassé par les déclarations de Robert Charlebois sur le référendum québécois. Contacté par *Le Devoir* son président, M. Dion, s'est dit étonné que Charlebois ait qualifié le référendum québécois «d'immoral». Il a tenu à préciser qu'il considérait le *statu quo* constitutionnel «inacceptable», car «le régime fédéral actuel est très coûteux».

À Paris comme à Montréal, la promotion des bières d'Unibroue est intimement liée à l'image de marque du chanteur. En vente depuis deux ans dans plusieurs bistrotis parisiens et de province, elles accompagnent évidemment tous les spectacles de Robert Charlebois. Elles feront bientôt partie des produits mis en évidence dans une vaste campagne de publicité des grands magasins du Printemps organisée en collaboration avec l'ambassade du Canada à Paris et intitulée «Le Noël au Canada».

La semaine dernière, Robert Charlebois autographiait d'ailleurs ses disques au Printemps du boulevard Haussmann, à Paris. Si Charlebois s'associe à ce groupe, c'est que celui-ci est propriétaire de la FNAC, une chaîne de librairies et une étiquette de disques à laquelle appartient le chanteur. Robert Charlebois ne craint pas d'associer sa rentrée au lancement de ses bières, dit-il. «Si tu fais pas d'argent en 1995, t'es mort!»

SOMALIE

SUITE DE LA PAGE 1

Une brochette d'officiers supérieurs et de politiciens défilent donc devant les trois membres de la Commission. Ils viendront défendre l'institution qu'ils représentent ou qu'ils représentent — l'armée ou le ministère de la Défense — mais aussi leur réputation personnelle. En effet, plusieurs officiers en ont gros sur le cœur et reprochent à la haute hiérarchie et aux civils de la Défense nationale d'avoir laissé tomber les militaires depuis le début de l'affaire somalienne en avril 1993. Certains officiers — qui ont observé le silence pour ne pas nuire au déroulement des procès en cour martiale — se présenteront devant les commissaires avec la ferme intention de tout dire sur les relations entre militaires et civils.

Sur les nombreux témoins qui défilent devant les commissaires, les dépositions de onze d'entre eux sont très attendues:

■ l'ancien premier ministre Kim Campbell était ministre de la Défense nationale et candidate au leadership conservateur à l'époque du meurtre de Shidane Arone. Elle a toujours soutenu avoir dit tout ce qu'elle savait sur cette affaire et ce dès avril 1993. Un mémo confidentiel sur les causes de la mort du jeune Somalien, publié en

août dernier, indique en effet que Mme Campbell aurait été mal informée par les militaires;

■ l'actuel chef d'état-major des Forces armées, le général John de Chastelain, occupait le même poste à l'automne 1992 lorsque le gouvernement canadien décida d'envoyer le Régiment aéroporté en Somalie malgré les avis négatifs de plusieurs officiers;

■ l'amiral John Anderson, actuellement ambassadeur du Canada à l'OTAN, était chef d'état-major des Forces armées en 1993. Il est soupçonné d'avoir demandé aux soldats du Régiment lors d'une visite en Somalie de ne rien faire pour nuire à la carrière de Kim Campbell;

■ Robert Fowler, actuellement ambassadeur du Canada aux Nations unies, était sous-ministre à la Défense nationale depuis six ans au moment des événements en Somalie. Certains officiers supérieurs — en poste ou à la retraite — l'accusent d'avoir voulu couvrir Mme Campbell;

■ le colonel Serge Labbé était le commandant des forces canadiennes en Somalie de décembre 1992 à juillet 1993. Cet officier a été promu brigadier général mais n'a pas encore reçu cette distinction à cause des incidents en Somalie;

■ le lieutenant général James Gervais était commandant des forces terrestres en 1992 et responsable du déploiement du Régiment aéroporté. Son adjoint, le lieute-

nant général Gordon Reay lui a succédé en 1993;

■ le brigadier général Ernest Beno commandait en 1992-1993 le service des Forces spéciales auquel appartenait le Régiment aéroporté;

■ le lieutenant-colonel Paul Morneau commandait le Régiment aéroporté du Canada en 1992. Il avait vivement recommandé à ses supérieurs de ne pas envoyer en Somalie le 2e commando du Régiment. Il avait été promptement remplacé;

■ le lieutenant-colonel Carol Mathieu a succédé à Morneau et commandait le Régiment aéroporté en Somalie. Il avait autorisé ses soldats à tirer dans les jambes des Somaliens qui s'introduisaient dans le campement canadien;

■ la major Barry Armstrong, médecin, s'occupait de l'antenne médicale du régiment à Belet Uen, en Somalie. En mars 1993, il écrivait une lettre à sa femme pour l'informer qu'il pensait qu'un Somalien (ce n'est pas Shidane Arone) avait été exécuté et non tué par des soldats canadiens. La lettre, publiée dans un journal en avril, avait fait éclater l'affaire somalienne. En novembre dernier, Armstrong a révélé qu'un officier supérieur lui avait demandé de détruire toutes les preuves sur des brutalités exercées contre des Somaliens.

La Commission d'enquête doit remettre son rapport en juin prochain.



OXFAM-QUÉBEC
change le monde, pour vrai.

(514) 937-1614

2330, Notre-Dame O., Bureau 200, Montréal, Québec H3J 2Y2

Groupe Robert, Boucherville
1 119 emplois

Avec ses entreprises partenaires
LE FONDS INVESTIT DANS L'EMPLOI!

LE
FONDS
DE SOLIDARITÉ
DES TRAVAILLEURS
DU QUÉBEC (FTQ)

LE DEVOIR

LES BUREAUX DU DEVOIR SONT OUVERTS
DU LUNDI AU VENDREDI DE 9H00 À 16H30
2050, RUE DE BLEURY, 9E ÉTAGE, MONTRÉAL, (QUÉBEC) H3A 3M9
RENSEIGNEMENTS ET ADMINISTRATION : (514) 985-3333

PUBLICITÉ
AVIS PUBLICS (514) 985-3344
ANNONCES CLASSÉES (514) 985-3344
PUBLICITÉ (514) 985-3399 / télécopieur (514) 985-3390
NUMÉRO SANS FRAIS 1-800-363-0305

Les numéros de téléphone suivants
sont valables pour le service
de livraison par camélot et
pour les abonnements postaux.

SERVICE DES ABONNEMENTS
DU LUNDI AU VENDREDI DE 8H00 À 16H30
Montréal (514) 985-3355 / télécopieur (514) 985-3390
Extérieur (sans frais) 1 800 463-7559